



en coopération avec



Vos interlocuteurs
à GFA Consulting Group GmbH sont :
Marc Parren
Veerle Van Waesberghe

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

FEUILLE DE ROUTE
« HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrugstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111
Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119
E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	IV
DEROULEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	1
1. CONTEXTE	1
2. ETAPES DE LA FEUILLE DE ROUTE	2
2.1. <i>Etape 1. Elaboration des critères et indicateurs d'identification et de gestion des HVC</i>	2
2.2. <i>Etape 2. Test des critères et indicateurs d'identification et de gestion des HVC</i>	3
2.3. <i>Etape 3. Intégration des résultats des tests et validation de la boîte à outils</i>	3
3. FACILITATION ET COORDINATION	3
4. SUPERVISION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET	4
5. AUTRES MODALITES ORGANISATIONNELLES	5
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	9
1. CONTEXTE	9
2. MISSION	9
3. OBJECTIFS ET ACTIVITES	9
4. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	10
5. FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL	11
6. RESULTATS ATTENDUS	12
7. PROCEDURE DE SELECTION DES MEMBRES	13
8. RESSOURCES	13
ANNEXE 1BIS : APPEL A EXPERTS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	15
1. CONTEXTE	15
2. TACHES DES EXPERTS	15
3. PERIODE ET LIEU DE TRAVAIL	16
4. PRISE EN CHARGE	16
5. PROFILS RECHERCHES	17
6. DEPOT DE MANIFESTATION D'INTERET	18
7. PROCEDURE DE SELECTION	18

ANNEXE 2 :	TERMES DE REFERENCE DE LA TASK FORCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	21
1. CONTEXTE		21
2. MISSION		21
3. OBJECTIFS ET ACTIVITES		21
4. COMPOSITION DE LA TASK FORCE		22
5. FONCTIONNEMENT DE LA TASK FORCE		23
6. RESULTATS ATTENDUS		23
7. PROCEDURE DE SELECTION DES MEMBRES		24
8. RESSOURCES		24
ANNEXE 3 :	TERMES DE REFERENCE DU CONSORTIUM POUR LE TEST DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	25
1. CONTEXTE		25
2. MISSION		25
3. OBJECTIFS ET ACTIVITES		25
4. COMPOSITION DU CONSORTIUM		26
5. FONCTIONNEMENT DU CONSORTIUM		26
6. RESULTATS ATTENDUS		27
7. PROCEDURES DE SELECTION DES MEMBRES		27
8. RESSOURCES		27
ANNEXE 4 :	LIGNES DIRECTRICES POUR LA REALISATION DES TESTS DES C&I D'IDENTIFICATION, GESTION ET SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC)	33
1. OBJECTIFS		33
2. DEROULEMENT DES TESTS		33
2.1. <i>Phase pré-test (6 mois)</i>		33
2.2. <i>Phase de tests proprement dite (6 mois)</i>		35
2.3. <i>Phase post-test (3 mois)</i>		36
ANNEXE 5 :	TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE PREVALIDATION DES C&I DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	37
1. CONTEXTE		37
2. OBJECTIFS ET ACTIVITES		37
3. RESULTATS ATTENDUS		38
4. DEROULEMENT DE L'ATELIER		38

5. PARTICIPANTS ATTENDUS	39
6. PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS	40
ANNEXE 6 : TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE VALIDATION DES RESULTATS DES TESTS DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	41
1. CONTEXTE	41
2. OBJECTIFS ET ACTIVITES	41
3. RESULTATS ATTENDUS	42
4. DEROULEMENT DE L'ATELIER	42
5. PARTICIPANTS ATTENDUS	43
6. PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS	44
ANNEXE 7 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITE DE VEILLE SCIENTIFIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »	45
1. CONTEXTE	45
2. MISSION	45
3. OBJECTIFS ET ACTIVITES	46
4. COMPOSITION DU COMITE DE VEILLE SCIENTIFIQUE	46
5. FONCTIONNEMENT DE LA VEILLE SCIENTIFIQUE	47
6. RESULTATS ATTENDUS	47
7. PROCEDURE DE SELECTION	48
8. RESSOURCES	48
ANNEXE 8 : BUDGET DE LA FEUILLE DE ROUTE	49
1. BUDGET DES PRESTATAIRES DE SERVICE	49
2. BUDGET DES GROUPES DE TRAVAIL	49
3. BUDGET DES CONSORTIUMS DE TESTS	49
4. BUDGET DE LA TASK FORCE	50
5. BUDGET DE LA VEILLE SCIENTIFIQUE	51
6. BUDGET TOTAL	52

ACRONYMES

ACDF	<i>African Conservation and Development Foundation</i>
AFD	Agence Française de Développement
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
AWF	<i>African Wildlife Foundation</i>
C&I	Critères et Indicateurs
CED	<i>Centre for Environment and Development</i>
CI	<i>Conservation International</i>
CIFOR	<i>Center for International Forestry Research</i>
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered Species</i>
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
DFID	<i>Department for International Development</i>
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers
DIARF	Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FHVC	Forêt à Haute Valeur de Conservation
FPP	<i>Forest Peoples Programme</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GDF	Gestion Durable des Forêts
GEF	<i>Global Environment Facility</i>
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
HVC	Haute Valeur de Conservation
IGI	Indicateurs Génériques Internationaux
IIED	<i>International Institute for Environment and Development</i>
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
JBNB	Jardin Botanique National de Belgique
MBG	<i>Missouri Botanical Garden</i>
MoU	Memorandum of Understanding (Protocole d'Entente)
MRAC	Musée royal de l'Afrique Centrale
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PSU	<i>Policy and Standards Unit</i>
RAFM	Réseau Africain de Forêts Modèles
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RFUK	<i>Rainforest Foundation</i>
TdR	Termes de Référence

TFT	<i>The Forest Trust</i>
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ULB	Université Libre de Bruxelles
UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i>
USFWS	<i>US Fish and Wildlife Services</i>
WCMC	<i>World Conservation Monitoring Centre</i>
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>
ZSL	<i>Zoological Society of London</i>

DEROULEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

Depuis quelques années, l'écocertification a pénétré le secteur de la production du bois d'œuvre dans le bassin du Congo où le système FSC (Forest Stewardship Council) s'impose désormais comme la norme de référence en matière de gestion forestière durable. Le standard FSC pour l'aménagement des forêts comprend de nombreuses exigences dont celle de protéger et de gérer de façon critique les zones de forêt dites à Haute Valeur de Conservation (Forêts à Haute Valeur de Conservation ou FHVC).

Le concept de HVC, consacré dans le Principe 9 du FSC, est destiné à donner une reconnaissance spéciale à des forêts considérées, au sein des unités forestières d'aménagement, comme ayant une valeur élevée de conservation. L'idée sous-jacente est que toutes les forêts ont une valeur, mais que certaines sont plus précieuses que les autres en raison de leurs caractéristiques environnementales (y compris du point de vue de la biodiversité), socioculturelles et paysagères. En pratique, le FSC préconise d'aménager ces forêts de manière à préserver ou accroître les HVC identifiées. Par ailleurs, selon le FSC, les décisions concernant les HVC doivent être prises dans le contexte d'une approche de précaution.

Dans le bassin du Congo, diverses initiatives ont été menées autour des enjeux d'identification, de gestion et de suivi des HVC en forêts naturelles. Notamment, un certain nombre de compagnies forestières orientées (ou déjà entrées) dans une démarche de certification FSC ont réalisé des études pour le diagnostic des HVC présentes dans leurs UFA et la définition des interventions les mieux adaptées à leur préservation. Pour les accompagner, l'organisation PROFOREST a d'ailleurs produit une « boîte à outils » qui donne les lignes de conduite à suivre pour décider de la présence de HVC dans les UFA.

Cependant, force est de constater qu'à l'heure actuelle, le concept de Haute Valeur de Conservation demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. L'absence de prescriptions claires et précises pour l'identification des HVC, tant au niveau régional qu'au niveau des pays (des tentatives d'interprétation nationales au Gabon, en RDC et au Cameroun n'ont pas abouti) est certainement à pointer du doigt.

Ce retard explique que parmi les conditions pour la validation du nouveau référentiel FSC pour le bassin du Congo, on retrouve l'obligation d'intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*). Une version préliminaire de ce « guide » est disponible depuis mai 2013 qui donne les grandes lignes pour l'interprétation et l'identification des composantes HVC. Par contre, le document reste très global et imprécis sur les mesures à mettre en œuvre pour l'application pratique et concrète du concept à l'échelle nationale ou même du bassin du Congo.

C'est dans ce contexte qu'en 2013, un programme d'activités (« Feuille de Route ») a été élaboré visant à formuler des lignes directrices claires et précises pour l'identification, la gestion et le suivi des hautes valeurs de conservation dans le bassin du Congo. Le projet s'inscrit dans un objectif général d'harmonisation des procédures de certification forestière dans la sous-région, et en particulier des modalités d'évaluation et d'aménagement des HVC. Il concernera les pays où intervient le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF)¹, soit le Gabon, le Cameroun, la République du Congo, la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine².

¹ Le PPECF vient en appui au FSC ; si le FSC considère qu'il faut étendre le processus à plus de pays que les 5 cités, le PPECF n'y voit aucun inconvénient. Dans ce cas, d'autres bailleurs devront être approchés pour les

Concrètement, il s'agira de fournir aux acteurs de la gestion forestière de la région, et notamment aux exploitants forestiers engagés dans la certification FSC, une interprétation des différents types de HVC adaptée aux conditions des différents pays. Plus particulièrement, la Feuille de Route aboutira à proposer des procédures standardisées pour l'identification des différentes catégories de HVC, des seuils de référence par valeur et par pays et des méthodes harmonisées d'évaluation du maintien de ces HVC (suivi de l'efficacité des mesures de gestion). A terme, l'ensemble de ces résultats nationaux seront adaptés, validés et permettront de concevoir un document pragmatique de type « boîte à outils HVC national ». Ces différentes boîtes seront finalement compilées dans une « boîte à outils HVC régionale ».

Notons que cette Feuille de Route a été conçue en tenant compte des exigences du FSC International en matière de procédures d'élaboration des normes nationales (voir FSC-STD-60-006 (V1-2) EN). Ainsi, le projet a été soumis à l'Unité des Politiques et des Normes (*Policy and Standards Unit*) du FSC International en janvier 2014 qui l'a validé en XXX.

Le présent document décrit le déroulement prévu de cette Feuille de Route et les différentes étapes de sa mise en œuvre.

2. Etapes de la Feuille de Route

Le projet se composera de trois grandes étapes chronologiques, qui se dérouleront en parallèle dans les différents pays : (i) l'élaboration d'un jeu de critères et indicateurs (C&I) d'identification et de gestion des HVC ; (ii) le test de ce jeu de C&I et (iii) l'intégration des résultats des tests dans une boîte à outils à valider.

2.1. Etape 1. Elaboration des critères et indicateurs d'identification et de gestion des HVC

Un **Groupe de Travail** sera créé dans chacun des pays de la zone d'intervention, composé de membres du FSC, d'experts spécialisés dans les différentes thématiques couvertes par le Principe 9, de représentants du secteur privé et d'ONG environnementales et sociales et de représentants des Administrations en charge des Forêts (Annexe 1 et Annexe 1bis). Les Groupes de Travail seront chargés de développer des critères et indicateurs d'identification et de gestion des HVC adaptés aux conditions nationales. Ils devront également préciser les modalités des tests de vérification à mener dans les différentes concessions partenaires. L'ensemble des Groupes de Travail nationaux seront placés sous la coordination d'une Task Force régionale (voir *infra* et Annexe 2). Leur fonctionnement est basé sur une approche participative et consensuelle. Les membres des Groupes de Travail organiseront leur travail entre des séances de travail thématiques et des plénières. Au terme de cette phase, un atelier sera organisé dans chaque pays pour examiner et valider les propositions du Groupe Travail national. L'évènement rassemblera les parties prenantes de la thématique HVC. La méthode de travail sera basée sur une approche participative et l'organisation des participants selon le système des trois « Chambres » (Annexe 5).

Cette étape est prévue pour une durée de 6 mois.

travaux dans les pays hors zone PPECF. Toutefois, il faut noter que le premier standard régional s'est également limité à 6 pays, les 5 de la zone PPECF plus la Guinée équatoriale (voir Table 3 FSC-STD-CB-2012-01-EN Congo Basin Regional Standard EN).

² Pour ce qui concerne la RCA, il faudra attendre la fin du conflit armé, et le retour à la stabilité politique dans le pays, pour concevoir y réaliser l'étude.

2.2. Etape 2. Test des critères et indicateurs d'identification et de gestion des HVC

Un programme de tests, préalablement validé par la Task Force régionale et les acteurs de terrain, sera mis en œuvre dans chaque pays de la zone. Les tests auront pour but de vérifier la qualité de la batterie de C&I dans son application sur le terrain.

Ils seront conduits par un **Consortium** de partenaires technico-scientifiques spécialisés dans l'une ou l'autre des quatre thématiques HVC (voir Annexe 3). Les sites d'étude seront choisis au sein de sociétés d'exploitation forestières engagées dans le processus de certification FSC.

Parmi les critères de choix pour chaque pays, les plus importants seront l'ancienneté de la société dans la certification FSC et la représentativité biogéographie et socioculturelle de la concession. Les équipes de terrain, multidisciplinaires, mettront en œuvre le système de C&I et le protocole d'acquisition et traitement des données élaborés. Elles évalueront l'expérience d'après une série de critères de performance prédéfinis. L'évaluation sera alimentée également par des échanges réguliers entre les équipes terrain. L'ensemble du processus est encadré et supervisé par la Task Force régionale (voir « Ligne de conduite des tests » en Annexe 4). Au terme de cette phase, les résultats des tests dans chaque pays seront présentés à un atelier de validation national fonctionnant selon les mêmes modalités que l'atelier précédent (Annexe 6). Les résultats de ce projet HVC, une fois validés par le PSU, seront intégrés dans le Transfer Process des IGI. Les procédures d'intégration seront définies par le FSC ultérieurement.

Cette étape se déroulera pendant 6 mois.

2.3. Etape 3. Intégration des résultats des tests et validation de la boîte à outils

A ce stade, chaque Groupe de Travail national sera remobilisé pour travailler à l'intégration des résultats des tests dans une « boîte à outils » pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC au niveau de chaque pays du bassin du Congo. Le document sera soumis pour validation finale aux experts de la Veille Scientifique (et éventuellement d'autres experts régionaux). Les différentes boîtes à outils nationales pourront servir de base au développement d'une boîte à outils commune (générique) à toute la sous-région. En attendant, elles seront diffusées auprès des exploitants forestiers et organismes de certification des différents pays de la sous-région, dont le feedback pourra, par ailleurs, contribuer à peaufiner la boîte à outil générique régionale.

Cette étape se déroulera pendant 3 mois.

3. Facilitation et coordination

Pour assurer la réussite du projet, deux structures seront mise en place au niveau sous-régional pour faciliter les activités des différents acteurs de la Feuille de Route tout au long du processus de développement des C&I HVC : la Task Force (Annexe 2) et la Veille Scientifique (Annexe 7)³.

³ Au niveau du FSC, il faudra également envisager l'organisation de deux Comités de Validation réunissant quelques représentants de la Task Force, du FSC régional et des membres du PSU/Bonn. Ces réunions auront lieu à Bonn, au siège du FSC-International. La première réunion visera à valider les résultats intermédiaires du Projet, la seconde la restitution et la validation de ses résultats finaux. Les comités fonctionneront en anglais à partir des documents traduits. Les représentants des différents bailleurs pourront également être invités aux réunions afin de s'assurer du financement des activités. La budgétisation de ces réunions sera réalisée ultérieurement par la Coordination FSC bassin du Congo.

La **Task Force**. Cette équipe est à l'interface entre toutes les parties prenantes et les groupes d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Feuille de Route HVC dans chaque pays. C'est l'organe clé de validation technique des différentes activités du projet, dont elle assure le pilotage et l'harmonisation à l'échelle de la sous-région. Dans cet objectif, la Task Force a la responsabilité d'une diversité de tâches : gestion technique, administrative et financière du projet, participation au recrutement de l'expertise, coordination des acteurs de la Feuille de Route, communication vers l'extérieur, etc. La structure est composée d'une représentation équitable des trois Chambres du FSC : environnementale, sociale et économique. Son mandat est prévu pour toute la durée du projet (18 mois).

Elle sera appuyée par la Coordination Sous-Régionale FSC, en particulier dans la coordination des activités organisationnelles, financières et politiques de la structure.

La **Veille Scientifique**. Equipe indépendante, la Veille Scientifique est chargée de trois fonctions essentielles : (i) fournir des conseils de haut niveau sur la stratégie de mise en œuvre de la Feuille de Route, (ii) vérifier la qualité scientifique de tous les résultats produits dans le cadre du projet (particulièrement les résultats des tests) et (iii) communiquer aux intervenants les informations scientifiques pertinentes et actualisées sur les questions traitées dans la Feuille de Route. L'équipe de la Veille Scientifique est composée de membres issus d'institutions renommées, idéalement de niveau international, et spécialistes en Faune, Flore, Environnement, Social et Peuples autochtones. Son mandat est prévu pour toute la durée du projet (18 mois).

4. Supervision et mise en œuvre du projet

Le projet « Feuille de Route HVC » sera placé sous la tutelle de la **Cellule de Gestion du PPECF** qui interviendra en tant que maître d'ouvrage. Vu le manque de ressources humaines disponibles au sein du PPECF, la GFA envisage d'engager un Consultant pour assurer les tâches de maîtrise d'ouvrage du projet. La Cellule de Gestion se concentrera plutôt sur sa fonction de gestionnaire de contrats et de fonds, et de validation des demandes d'appuis spécifiques qui proviendraient de la mise en œuvre de la Feuille de Route.

Le **Consultant** se chargera du lancement du projet, en parfaite collaboration avec la Coordination FSC sous-régionale. Il sera co-responsable de l'élaboration des AMI, de la sélection des Prestataires de Service nationaux (voir *infra*), des membres de la Task Force et des membres de la Veille Scientifique. Il travaillera aussi à peaufiner les TdR de ces différentes structures et des Groupes de Travail nationaux. Une fois ces structures en place, son rôle se limitera à suivre la mise en œuvre du projet et à assurer le respect des délais (il relancera les groupes qui prendraient du retard). Le Consultant pourra aussi être impliqué dans l'appréciation des budgets demandés par les Prestataires de Service, le bureau FSC régional ou les membres des Consortiums. Finalement, il veillera à ce que toute la préparation et la mise en œuvre des activités soient réalisées en toute transparence et il produira des rapports d'avancement qu'il enverra à la Cellule de Gestion du PPECF. Tout au long du projet, le Consultant servira d'intermédiaire entre la Task Force régionale, le PPECF et le bureau FSC régional.

Dans chaque pays, le PPECF mandatera un **Prestataire de Service** pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la Feuille de Route. L'ensemble des Prestataires de Service (1 par pays) sera le véritable moteur de la Feuille de Route. Ils acteront comme des chefs de file nationaux chargés d'identifier les membres des Groupes de Travail dans chaque pays, de mettre en place les procédures de communication, d'assurer le fonctionnement du Groupe de Travail (y compris paiement des frais des rencontres et la logistique), de préparer les TdR et le rapport des ateliers, etc.⁴.

⁴ Les Prestataires de Service nationaux pourraient aussi gérer des budgets provenant d'autres bailleurs. Par la suite, ils seront aussi les moteurs des consortiums dans chaque pays, regroupant tous les membres du

Les opérateurs Prestataires de Service pourront être des structures de type ONG, bureau d'étude ou association spécialisés dans la conservation et la gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo. Ils seront sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères tels que leur expérience et expertise dans le domaine de la certification forestière, en particulier leur implication dans la thématique HVC, leur crédibilité dans le domaine de la gestion de projets, leur implantation dans les pays concernés. Leurs travaux seront suivis de près par la Task Force régionale qui s'assurera qu'ils s'associent avec/ou consultent des structures ou experts spécialisés dans tous les domaines HVC (faune, flore, social & culturel, services environnementaux).

5. Autres modalités organisationnelles

Dans les pages suivantes, nous présentons l'organigramme des liens entre les différents organes de la Feuille de Route (Figure 1) et un descriptif synthétique du déroulement du programme (Tableau 1), avec les résultats attendus à chacune de ses différentes étapes (détails dans les items de la Feuille de Route qui suivent). L'annexe 8 détaille le budget de fonctionnement des Prestataires de Service, des Groupes de Travail et des Equipes de test dans les différents pays, ainsi que celui de la Task Force régionale et de la Veille Scientifique.

Groupe de Travail, les représentants des concessionnaires, les populations riveraines, d'autres bureaux d'études, les Ministères, ainsi que toutes les structures/organisations susceptibles de contribuer à tester et valider les propositions HVC du Groupe de Travail national.

Figure 1 : Organisation des différents organes intervenant dans la Feuille de Route pour l'identification, le suivi et la gestion des HVC

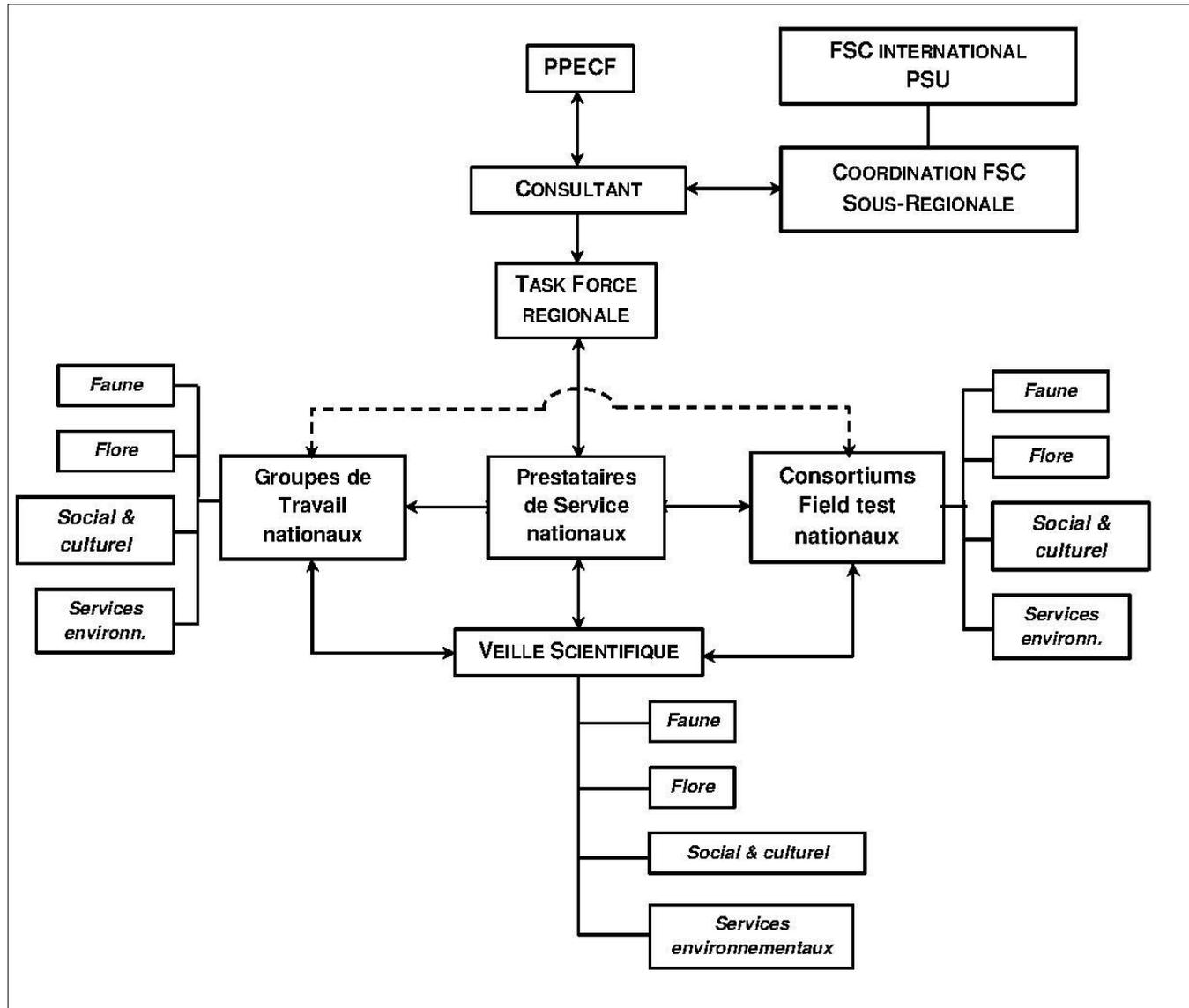


Tableau 1 : Différentes phases du déroulement de la Feuille de Route pour l'identification, le suivi et la gestion des HVC

PHASE	OBJECTIFS	TACHES PRINCIPALES	PRINCIPAUX RESULTATS	PERIODE (DUREE)
Phase préalable : recrutement 1°) du Prestataire de Service – 2°) de la Task Force régionale – 3°) des Groupes de Travail nationaux				
1. Phase de pré-tests	Prédéfinition des C&I des HVC	<ul style="list-style-type: none"> – Revue littéraire « expériences HVC » – Définition des critères d'identification des HVC (plus documents de référence) – Définition des indicateurs de gestion/suivi (y compris méthodologie) – Développement d'un protocole de tests de terrain – Organisation d'un atelier de présentation/(pré)validation des résultats du groupe de travail HVC 	<ul style="list-style-type: none"> – Bilan des expériences nationales – Fiches préliminaires d'identification/gestion HVC (y compris documents de référence) – Protocole de tests (cadre conceptuel et fiches méthodologiques) validé – MoU signé avec des concessionnaires et partenaires techniques – Rapport d'atelier de validation des résultats du groupe de travail HVC – Envoi des C&I nationaux traduits en anglais au FSC Bonn pour validation 	Mois 1 à 6 (6 mois)
Phase préalable : recrutement des Consortiums de tests et acceptation provisoire de C&I nationaux par le FSC Bonn				
2. Phase de tests	Vérification des C&I des HVC élaboré	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation des travaux de terrain – Identification des sites de collecte – Collecte et analyse des données de terrain – Evaluation des résultats produits en cours de tests – Le cas échéant, propositions d'amélioration du set de C&I testé – Organisation d'un atelier de partage/validation des résultats des tests de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> – Set de C&I des HVC testé, adapté (si nécessaire) et validé – Proposition d'un canevas de Boite à outils (d'après les fiches préliminaires d'identification/gestion des HVC) – Programme d'actions pour l'appropriation des nouveaux C&I HVC par le FSC – Rapport d'atelier de présentation/validation des résultats des tests – Traduction des C&I nationaux améliorés et envoi au FSC Bonn pour validation 	Mois 7 à 15 (9 mois)
3. Phase post-tests	Intégration des résultats de la Feuille de Route dans une Boite à outils HVC	<ul style="list-style-type: none"> – Finalisation d'une Boite à outils reprenant l'ensemble des résultats de la Feuille de Route – Adaptation du document pour le bassin du Congo 	<ul style="list-style-type: none"> – Boite à outils pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC dans chaque pays du bassin du Congo (déclinaison en deux versions : complète et simplifiée) – Fonte des boîtes à outils HVC nationales en une boîte à outils sous-régionale HVC 	Mois 16 à 18 (3 mois)
			Durée totale de la Feuille de Route	18 mois

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

A ce jour, le concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. Pourtant, les initiatives d'interprétation nationale des critères HVC se sont multipliées ces cinq dernières années (Gabon en 2008, Cameroun pour les petits titres en 2008 et République Démocratique du Congo en 2012). Mais à défaut d'avoir analysé l'ensemble des données disponibles sur les HVC, ces différentes tentatives n'ont pas permis de produire un cadre rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC. De même, la faible implication des acteurs a empêché la validation des résultats de ces ateliers par le FSC International.

Ce retard explique qu'une des conditions de validation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo soit l'obligation d'« intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 » (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*).

Une version préliminaire de ce document d'orientation est disponible depuis mai 2013. Certes, il fixe les lignes directrices pour l'interprétation et l'identification des HVC. Cependant, il demeure très global et imprécis sur l'interprétation du concept de HVC et son application pratique à l'échelle nationale ou même de la sous-région. Il est donc crucial que des modalités nationales soient définies, d'où la soumission d'une proposition de projet de « Feuille de Route HVC » au FSC International en janvier 2014. Le projet a été validé en XXX pour mise en œuvre immédiate.

A terme, le projet doit aboutir au développement d'une méthode de référence pour l'identification et le suivi des FHVC dans les différents pays de la sous-région. Il participera également à la consolidation des standards nationaux basé sur les nouveaux indicateurs génériques internationaux (IGI).

Dans ce contexte, le [Prestataire de Service] constitue un Groupe de Travail chargé de l'élaboration du contenu technique du projet HVC au [pays]. A terme, le projet devra aboutir à la production d'une boîte à outils d'identification, modes d'interventions, indicateurs de suivi et méthodes de suivi des HVC dans le pays.

2. Mission

Le Groupe de Travail est une équipe pluridisciplinaire travaillant en collaboration directe avec la Task Force régionale au développement d'un système de critères et d'indicateurs de référence pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC au [Nom du pays concerné]. Par la suite, il participe également, aux côtés des experts de l'Equipe de test, à l'intégration des résultats de la Feuille de Route dans une boîte à outils des HVC dans le pays.

3. Objectifs et activités

L'objectif global du Groupe de Travail est de développer des critères d'identification et des indicateurs de gestion et de monitoring des HVC présentes au [pays]. En ce sens, le Groupe de Travail contribue également à la mise au point des tests de vérification à mener dans les différentes concessions partenaires. Plus spécifiquement, son travail comprendra les différentes activités suivantes :

- Faire une analyse approfondies des expériences et travaux antérieurs en matière d'identification, de gestion et de suivi des HVC en [pays], avec notamment une mise en évidence des forces & faibles des outils déjà existants ;
- Sélectionner des critères d'identification des HVC (différents attributs par HVC, différents critères par attribut), associés à des seuils de classification ;
- Identifier les sources et références (disponibles) à utiliser/consulter et des données de terrain à générer, avec des indications sur la manière de collecter et de compiler ces jeux de données ;
- Proposer un éventail d'actions et modalités prioritaires et spécifiques de gestion et de surveillance des différents types et sous-types de HVC ;
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation de la gestion des HVC, associés à des seuils limites à respecter ou des seuils cibles à atteindre (justifier les choix) ;
- Sélectionner les sites prioritaires (concessions forestières certifiées FSC) où mener les tests de terrain (justifier les choix) ;
- Développer les projets de tests de vérification à mener sur le terrain (fiches descriptives reprenant : objectifs d'évaluation, concessions d'accueil, nombre d'indicateurs à tester⁵, méthodologie de collecte et traitement des données, mode d'expression des résultats, etc.) (soit préciser les « Lignes de conduite des tests » du rapport de mission HVC) ;
- Evaluer les résultats des tests de terrain et proposer si nécessaire des adaptations/corrections au système d'indicateurs développé ;
- Participer au processus de partage et de (pré)validation des résultats de la Feuille de Route (développement du système de critères & indicateurs, sélection de la bibliographie de référence, résultats des tests de terrain) (ateliers de prévalidation des C&I et de validation de la boîte à outils, voir annexes 5 et 6).

A terme, les Groupes de Travail nationaux contribueront également au processus d'intégration des résultats de l'ensemble de la Feuille de Route dans un guide d'interprétation nationale et régionale décrivant les critères d'identification, les modes de gestion, les indicateurs et méthodes de suivi des 6 catégories de HVC dans le bassin du Congo (document type « boîte à outils »).

A travers ces multiples activités, les Groupes de Travail constitueront le lieu propice à l'échange de connaissances et à la concertation pour la mise au point d'un système de référence pour la gestion des HVC dans 5 pays de la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC).

Ce mandat des Groupes de Travail exige de leurs membres une contribution sensible en termes de temps et de charge de travail.

4. Composition du Groupe de Travail

Pour une efficacité optimale, la taille du Groupe de Travail sera fixée à un maximum de 22 membres. Ceux-ci comprendront les profils suivants :

⁵ Prabhu *et al.* (1999) avancent que *“while it is desirable to ensure that the base sets cover as many of the possible assessment issues in as many different ways as possible, there are usually very real constraints on resources for the C&I evaluation and development exercises. We suggest that, as a rule of thumb, the base sets should not contain a total of more than 250–300 C&I at the start of testing”*.

- Deux représentants du Groupe national FSC (moyennant leur mise en place dans des délais acceptables par le bureau FSC bassin du Congo) lorsque ledit groupe est fonctionnel⁶ ;
- Des experts nationaux et internationaux spécialistes dans les différentes matières couvertes par le Principe 9 « HVC », à savoir :
 - Biodiversité animale (3 experts dont au moins 2 experts nationaux) ;
 - Biodiversité végétale (3 experts dont au moins 2 experts nationaux) ;
 - Eau et services environnementaux (3 experts dont au moins 2 experts nationaux) ;
 - Valeur sociales et culturelles (3 experts dont au moins 2 experts nationaux) ;
- Deux représentants du secteur de l'industrie forestière (concessionnaires engagés dans la certification FSC)⁷ ;
- Deux représentants d'ONG sociales (engagées dans la défense des peuples autochtones, des populations riveraines) ;
- Deux représentants d'ONG environnementales ;
- Deux représentants de l'Administration en charge des Forêts⁸.

5. Fonctionnement du Groupe de Travail

Pour l'essentiel, les membres des Groupes nationaux appuient leur travail sur cinq grands axes méthodologiques :

- Réunions en séances plénières pluridisciplinaires et Sous-Groupes thématiques ;
- Mise en œuvre d'une démarche participative et concertée ;
- Décisions sur la base des leçons apprises (expériences passées, tests de terrain), de la littérature scientifique, de l'avis argumenté d'experts ;
- Participation à des ateliers de partage et de validation des résultats (avec les parties prenantes) ;
- Respect des exigences du FSC en matière de développement des standards.

Dès le début des travaux, les membres du Groupe de Travail désignent parmi eux un Président et un Rapporteur. Les rôles respectifs associés à chacune de ces positions sont décrits par le Manuel de Procédures. Le Président est élu pour toute la durée des travaux ; pour le Rapporteur, une alternance parmi les membres de l'équipe est envisageable (tous les deux mois par exemple).

Au stade de l'élaboration du système de C&I, les experts se répartissent en 4 Sous-Groupes thématiques : biodiversité animale, biodiversité végétale, eau et services environnementaux⁹, valeurs sociales et culturelles. Ils sont rejoints par un nombre équitable d'autres membres du Groupe de Travail (membres du Groupe FSC, représentants des ONG, concessionnaires). Au sein de chaque Sous-Groupe, les participants désignent un Secrétaire pour assurer la coordination et le reporting des discussions. Normalement, une même personne ne peut participer qu'à un seul Sous-Groupe de Travail.

⁶ Par « Groupe national FSC », on entend les acteurs de toutes les Chambres dudit groupe.

⁷ Alors que les experts et représentants des ONG seront membres permanents, on peut envisager que les concessionnaires ne participent qu'aux réunions plénières (et pas nécessairement à tous les travaux des groupes thématiques).

⁸ Ou issus de la structure technique chargée de l'élaboration des normes d'aménagement forestier au sein des Ministères (DIARF au Gabon, DIAF en RDC, CNI AF au Congo). Notons que les experts nationaux font souvent partie de ces départements.

⁹ En principe, ce Sous-Groupe aura moins de séances à prester que les trois autres.

Si nécessaire, le Groupe de Travail et les Sous-Groupes de Travail (à la demande de leurs membres) peuvent inviter à leurs réunions, de manière ponctuelle et à titre informatif, l'un ou l'autre interlocuteur ressource (personnalité ou organisme).

Le déroulement des travaux du Groupe de Travail est prévu pour une durée prévisionnelle de 9 mois, soit 6 pour la prédéfinition des HVC et 3 pour le travail post-test. Pendant le développement du système de C&I, le Groupe de Travail (rassemblé en plénière ou divisé en Sous-Groupes thématiques) se réunit au moins une fois par mois, à raison d'une ou deux journées par réunion et selon un plan de travail à établir en interne. Il faudra compter 8 jours supplémentaires à consacrer aux ateliers de (pré)validation (voir annexes 6 et 7), ainsi que quelques séances de travail avec les experts du consortium pour l'élaboration de la boîte à outils.

La première session de travail est collective (tous les participants confondus) au cours desquelles seront finalisés et validés :

- Les TdR du Groupe de Travail ;
- Le calendrier des activités ;
- La constitution et la méthode de travail des Sous-Groupes thématiques ;
- Les règles de quorum.

Par la suite, les participants sont répartis dans les Sous-Groupes où ils discutent et développent les C&I relevant des différentes thématiques. Les Sous-Groupes se retrouvent en plénière pour présenter et discuter en commun de leurs résultats. Les productions des Sous-Groupes thématiques feront l'objet de validation à l'intérieur du Sous-Groupe puis du Groupe de Travail. Les décisions et recommandations du Groupe de Travail sont prises par consensus.

Les Groupes et Sous-Groupes travaillent d'après un ordre du jour préétabli par le Président. Le rapport de réunion contenant les résultats & décisions des discussions est d'abord approuvé par l'ensemble des membres du Groupe de Travail avant transmis à la Task Force par le Secrétaire. Des travaux individuels peuvent être planifiés jusqu'à la prochaine réunion comme base de discussion.

6. Résultats attendus

Les résultats prévus comprennent :

- Une évaluation des expériences nationales menées jusqu'à présent en matière de HVC¹⁰ ;
- Une définition et prévalidation des critères les plus adéquats pour l'identification des HVC dans les différents pays, avec leurs seuils associés ;
- Pour chaque valeur, la production d'une liste des documents de référence à consulter ou les données à collecter sur le terrain ;
- Une définition et validation des indicateurs les plus adéquats pour le suivi de la gestion des HVC, avec leurs seuils associés ;
- La description d'un cadre méthodologique pour la collecte des données afférentes à chaque critère et indicateur ;
- Des recommandations de stratégies de gestion prioritaires pour les différentes HVC, avec un panel d'activités proposées pour chaque objectif particulier ;
- Des fiches descriptives des tests de terrain concernant les différentes catégories de HVC ;

¹⁰ Dans ce cadre, le Groupe de Travail pourra inviter les bureaux de certification et concessionnaires forestiers à faire part de leur expérience.

- Le cas échéant, un relevé des points d'attention à considérer pour un traitement ultérieur ;
- Des fiches d'identification/gestion de chacune des HVC et sous-type d'HVC.

7. Procédure de sélection des membres

Les 12 experts du Groupe de Travail sont recrutés sur appel à manifestation d'intérêt (voir Annexe 1bis pour modèle) dont les TdR sont préparés par la Task Force régionale. L'appel est public et largement diffusé par le Prestataire de Service et tous les autres réseaux nationaux opérant dans le domaine de la Certification forestière.

Le comité de recrutement des experts est composé d'un membre de la Task Force, d'un représentant du prestataire mandaté par le PPECF, d'un membre de la Veille Scientifique spécialiste de la thématique concernée et d'un membre de la Coordination sous-régionale du FSC. Lors des entretiens, un des critères de sélection des personnes ressources potentielles sera, outre leur compétence spécifique dans les matières, leur parfaite compréhension des documents de référence mis en ligne sur le site web PPECF ou du FSC Bassin du Congo, notamment : les guidelines internationaux HVC, les IGI du Principe 9, le rapport de la mission « Feuille de Route HVC ».

Les autres membres du Groupe de Travail seront sollicités par la Task Force à partir d'une liste de personnes ou de structures ressources préalablement établie par le Prestataire de Service, en concertation avec le Consultant et le bureau FSC sous-régional.

8. Ressources

Les membres du Groupe de Travail reçoivent une indemnité (*per diem*) pour couvrir les divers frais inhérents à leur mandat (restauration, logement, etc.), plus une contribution aux frais de transport pour se rendre à leurs séances de travail. Dès avant la procédure de recrutement, le prestataire fournira une grille des indemnités de base (repas, hôtel, forfait kilométrique, billet avion).

ANNEXE 1BIS : APPEL A EXPERTS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Feuille de Route HVC » au niveau national, le [Prestataire de Service] constitue les deux organes suivants :

- Un Groupe de Travail FSC chargé de l'élaboration du contenu technique du projet ;
- Un Consortium d'organisations chargées de tester sur le terrain les éléments de contenu technique.

D'une durée de un an et demi (18 mois), le projet « Feuille de Route » vise à l'élaboration d'un système de critères et indicateurs de référence pour l'identification et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation dans les 5 pays de la zone d'intervention du PPECF, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine (sous réserve de résolution du conflit), la République Démocratique du Congo, Gabon et la République du Congo.

Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du processus initié par le FSC International destiné à consolider les standards nationaux sur la base des nouveaux Indicateurs génériques Internationaux (IGI). Le projet est financé par XXX, et cofinancé par XXX pour les aspects XXX [Décrire le montage ultérieurement].

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé en vue de la désignation des experts de terrain qui seront appelés à siéger au sein du Groupe de Travail [pays]. Le panel d'experts comprendra des spécialistes nationaux dans les quatre domaines couverts par le concept de HVC et en phase avec les objectifs spécifiques poursuivis par le Groupe de Travail HVC, à savoir :

- Biodiversité faunique (3) ;
- Biodiversité botanique (3) ;
- Eau et services environnementaux (3) ;
- Questions sociales et cultures (3).

Ces experts contribueront à la mise au point d'une boîte à outils d'identification, modes d'interventions, indicateurs et méthodes de suivi des Hautes Valeurs de Conservation, utilisable par les entreprises forestières et les autres acteurs de la gestion durable dans le bassin du Congo (notamment les populations autochtones à travers leurs comités représentatifs). La participation des experts aux travaux de la Feuille de Route vise à garantir une validité optimale des résultats obtenus (voir Annexe 1).

2. Tâches des experts

Les spécialistes, chacun dans leur discipline, apporteront leurs analyses et avis, ainsi que tout autre appui spécialisé nécessaire pour garantir la production de livrables attendus du Groupe de Travail national « HVC », soit :

- Une évaluation des expériences nationales menées jusqu'à présent en matière de HVC en [pays] ;
- Une définition et validation des critères les plus adéquats pour l'identification des HVC, avec leurs seuils associés ;

- Pour chaque valeur, la production d'une liste des documents de référence à consulter ou les données à collecter sur le terrain ;
- Une définition et validation des indicateurs les plus adéquats pour le monitoring de la gestion des HVC, avec leurs seuils associés ;
- La description d'un cadre méthodologique pour la collecte des données afférentes à chaque critère et indicateur ;
- Des recommandations de stratégies de gestion prioritaires pour chaque catégorie de HVC ;
- Le cas échéant, un relevé des points d'attention à considérer pour un traitement ultérieur ;
- Des fiches d'identification/gestion de chacune des HVC et sous-type d'HVC ;
- Le développement d'un protocole de vérification du système de C&I élaborés ;
- Une contribution au processus d'élaboration d'une boîte à outils HVC nationale.

Au sein du Groupe de Travail, les experts travailleront en concertation avec des membres du FSC, des représentants du secteur forestier industriel, des représentants d'ONG environnementales et sociales et des représentants des Administrations. Au stade de l'élaboration de la boîte à outils, ils seront rejoints par les experts engagés dans les tests de terrain.

3. Période et lieu de travail

Les experts sont nommés à titre personnel par le Prestataire de Service, pour la durée prévisionnelle de prédéfinition des C&I et rédaction de la boîte à outils, soit 18 mois. Les réunions ont lieu au moins une fois par mois (au bureau FSC national ou autre lieu à identifier).

4. Prise en charge

Les experts reçoivent une indemnité pour chaque jour de participation à une réunion de travail (plénière ou thématique)¹¹. En outre, les membres reçoivent également un remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour. Le cas échéant, une indemnité leur sera octroyée pour l'élaboration d'un projet ou d'un avis scientifique demandé par le Groupe de Travail, selon un taux journalier à définir par le Prestataire en accord et concertation avec le Consultant GFA, la Task Force et les Prestataires assurant le même travail dans les autres pays.

Les modalités de fonctionnement des Groupes de Travail HVC sont détaillées dans les TdR annexés.

¹¹ Il sera demandé au Prestataire de Service de proposer au PPECF ou autre bailleur une grille d'indemnisation.

5. Profils recherchés

Les Groupes de Travail incluront les profils d'expert suivants, dans le respect d'un bon équilibre entre les différentes spécialités :

Profils « Biodiversité animale »

- Etre titulaire d'un Master/diplôme en foresterie, biologie, sciences environnementales/gestion des ressources naturelles ou équivalent, avec une orientation « faune » ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle relative aux enjeux de biodiversité animale en gestion forestière dans le bassin du Congo en général, et au [pays] en particulier ;
- Avoir de solides connaissances de la zoogéographie de la région et sous-région ; maîtrise des notions de biodiversité (animale) et d'endémisme ;
- Avoir un niveau d'excellence attesté en matière d'évaluation et de gestion des ressources fauniques, en particulier dans les forêts du bassin du Congo ;
- Une expérience opérationnelle de la thématique HVC sur le plan de la biodiversité animale (HVC 1 à 3) est vivement souhaitée.

Profil « Biodiversité botanique »

- Etre titulaire d'un Master/diplôme en foresterie, biologie, sciences environnementales/gestion des ressources naturelles ou équivalent, avec une orientation « botanique » ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle relative aux enjeux de biodiversité botanique en gestion forestière dans le bassin du Congo en général, et au [pays] en particulier ;
- Avoir de solides connaissances de la biogéographie de la région et sous-région ; maîtrise des notions de biodiversité (végétale) et d'endémisme ;
- Avoir un niveau d'excellence attesté en matière d'évaluation des espèces de plantes à l'aide de la Liste rouge de l'UICN, particulièrement dans le bassin du Congo ;
- Avoir une connaissance de terrain avérée et à jour de nombreux groupes de plantes tropicales africaines ;
- Une expérience opérationnelle de la thématique HVC sur le plan de la biodiversité botanique (HVC 1 à 3) est vivement souhaitée.

Profil « Sociologue »

- Etre titulaire d'un Master/diplôme en sociologie, anthropologie, sciences humaines ou équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle relative aux enjeux sociaux de la gestion forestière dans le bassin du Congo en général, et au [pays] en particulier ;
- Avoir une expertise avérée en méthodes de recherches des sciences sociales ;
- Avoir une connaissance avérée et à jour des principaux enjeux et processus politiques sur les droits des populations locales et autochtones ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de l'autochtonie au [pays] ;
- Une expérience opérationnelle de la thématique HVC sur le plan social et des droits des peuples autochtones (HVC 5 et 6) est vivement souhaitée.

Profil « Eau et Services environnementaux »

- Etre titulaire d'un Master/diplôme de foresterie, sciences environnementale, sciences de la terre, gestion des ressources naturelles ou équivalent ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle relative à la gestion des sols et des eaux de surface dans le bassin du Congo en général, et au [pays] en particulier ;
- Etre familier avec la notion de services écosystémiques dans le bassin du Congo ;
- Avoir un niveau d'excellence attesté en matière de contrôle de l'érosion, gestion des bassins versant, protection des sols et des ressources en eau ;
- Une expérience opérationnelle de la thématique HVC Eau et services environnementaux (HVC 4) est exigée.

Pour tous

- Une bonne connaissance des méthodes de définition et de suivi d'indicateurs environnementaux ou de développement durable est un atout ;
- Avoir une bonne compréhension du système de certification FSC et des questions d'aménagement forestier durable, en particulier dans le contexte de l'exploitation forestière ;
- La maîtrise du français est exigée ; la connaissance de l'anglais est souhaitable ;
- Avoir un esprit analytique et une capacité à travailler de façon méthodique et logique ;
- Disposer d'une bonne capacité à intervenir et à collaborer dans un contexte de travail multidisciplinaire ;
- Etre enthousiaste ; avoir la volonté de contribuer activement et de manière constructive aux objectifs de la Feuille de Route.

Les candidats retenus signeront une fiche attestant qu'avant de participer à la première réunion du Groupe de Travail, ils ont lu les documents suivants postés sur le site web du PPECF ou du FSC: guidelines internationaux HVC ; Principes et Critères de gestion forestière version 5, Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) du Principe 9, rapport de mission « Feuille de Route HVC ».

6. Dépôt de manifestation d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées, avant le XXX. , par courrier électronique à l'adresse suivante : XXX.

Elles préciseront clairement la thématique ciblée et mettront en exergue l'expertise des candidats en lien avec le projet (en particulier les éventuels travaux et publications relatifs à la thématique).

7. Procédure de sélection

Les experts des Groupes de Travail seront choisis en fonction des critères suivants dont ils devront faire mention dans leur déclaration d'intérêt :

- Leurs compétences scientifiques au regard de la thématique considérée ;
- Leur indépendance ;
- Leur capacité à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Feuille de Route ;
- Leur disponibilité dans le temps.

La recherche d'un équilibre des expertises au sein du Groupe de Travail est également prise en considération.

La nomination des experts sera faite par un comité de recrutement composé d'un membre de la Task Force, d'un représentant du prestataire mandaté par le PPECF et d'un membre de la Veille Scientifique spécialiste de la thématique concernée.

Voir Termes de Référence du Groupe de Travail en pièce jointe

ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DE LA TASK FORCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

A ce jour, le concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. Pourtant, les initiatives d'interprétation nationale des critères HVC se sont multipliées ces cinq dernières années (Gabon en 2008, Cameroun pour les petits titres en 2008 et République Démocratique du Congo en 2012). Mais à défaut d'avoir analysé l'ensemble des données disponibles sur les HVC, ces différentes tentatives n'ont pas permis de produire un cadre rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC. De même, la faible implication des acteurs a empêché la validation des résultats de ces ateliers par le FSC International.

Ce retard explique qu'une des conditions de validation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo soit l'obligation d' « intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 » (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*).

Une version préliminaire de ce document d'orientation est disponible depuis mai 2013. Certes, il fixe les lignes directrices pour l'interprétation et l'identification des HVC. Cependant, il demeure très global et imprécis sur l'interprétation du concept de HVC et son application pratique à l'échelle nationale ou même de la sous-région. Il est donc crucial que des modalités nationales soient définies, d'où la soumission d'une proposition de projet de « Feuille de Route HVC » au FSC International en janvier 2014. Le projet a été validé en XXX pour mise en œuvre immédiate.

A terme, ce projet de Feuille de Route doit aboutir au développement d'une méthode de référence pour l'identification et le suivi des FHVC dans les différents pays de la sous-région. Il participera également à la consolidation des standards nationaux basé sur les nouveaux indicateurs génériques internationaux (IGI).

Dans ce contexte, le bureau régional du FSC constitue une Task Force chargée de la supervision de la mise en œuvre de la Feuille de Route HVC dans la sous-région. A terme, ce projet devra aboutir à la création d'une boîte à outils HVC pour les différents pays de la zone d'intervention, proposant une grille de critères et indicateurs de référence pour l'identification et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation à l'échelle nationale.

2. Mission

La Task Force régionale est une équipe pluridisciplinaire à l'interface entre toutes les parties prenantes et les groupes d'acteurs impliqués, dans chaque pays, dans la mise en œuvre de la Feuille de Route HVC. Sa mission est d'œuvrer pour garantir que les résultats attendus du projet soient atteints dans le respect de la méthodologie et des délais fixés dans ses termes de référence. Elle veille également à ce que les différentes boîtes à outils HVC élaborées dans les différents pays soient validées par le FSC International.

3. Objectifs et activités

L'objectif global de la Task Force est de piloter la mise en œuvre du projet de Feuille de Route en vue d'aboutir à des boîtes à outils HVC nationales à l'issue d'un processus

répondant aux principes de gouvernance du FSC. De manière spécifique, les différentes activités de la Task Force seront les suivantes :

- Rédiger un Manuel de Procédures pour le projet et veiller au respect des procédures décrites¹² ;
- Exécuter et superviser les différents volets d'activités du projet dans le respect des délais et des conditions telles que définies dans le contrat avec le FSC sous-régional ;
- Participer au recrutement des experts (ou structures expertes) pour les différents organes (Groupes de Travail, Consortiums, Comité de Veille Scientifique), notamment par le biais de la diffusion des appels à manifestation d'intérêt et avis décisionnel sur les experts candidats ;
- Faciliter les échanges entre les différents organes : Groupes de Travail nationaux, groupes des tests, Comité de Veille Scientifique (mailing, partage d'informations, organisation de rencontres, etc.), et faire la transition avec les Prestataires de Service mandatés par le PPECF (rôle de « courroie de transmission ») ;
- Solliciter/promouvoir les partenariats et formaliser les accords de collaboration entre les différents intervenants dans les tests de terrain (exploitants forestiers, partenaires techniques, représentants du programme) ;
- Rédiger et soumettre des propositions de projet pour l'obtention de fonds complémentaires pour la réalisation de toutes les activités du projet ;
- Servir d'interface avec tous les acteurs intéressés par le projet : entreprises, Administration, société civile, etc. ;
- Assurer directement la mobilisation [autour de] et la facilitation technique et financière des ateliers ;
- Mobiliser toutes les expertises nationales et régionales (experts et structures) pouvant positivement influencer la mise en œuvre du projet.

4. Composition de la Task Force

La Task Force régionale est constituée de 6 personnes relevant chacune de l'une ou l'autre des trois Chambres du système FSC, soit :

- Deux représentants de la Chambre Environnementale Sud ;
- Deux représentants de la Chambre Economique Sud ;
- Deux représentants de la Chambre Sociale Sud.

Ces représentants (experts, sociétés ou organisations de la Société civile pouvant être assimilés à l'une des Chambres) sont recrutés sur appel à manifestation d'intérêt (AMI). L'appel est public et largement diffusé par le PPECF, la Coordination sous-régionale du FSC et tous les réseaux nationaux et régionaux opérant dans le domaine de la Certification forestière. La Task Force régionale pourra également compter sur l'appui d'un représentant du Service des Politiques et Normes du FSC/Bonn.

La démission ou le remplacement d'un membre de la Task Force est constaté par le même comité de recrutement (et éventuellement le Groupe de Travail quand celui-ci est constitué).

¹² Le Manuel des Procédures devra comprendre, de manière non exhaustive, des détails sur les méthodologies de travail des différents organes, des procédures de recherche et de suivi de financement, de gestion budgétaire, d'opérations de trésorerie, de missions, de rédaction des rapports financiers et narratifs, etc.

5. fonctionnement de la Task Force

Au sein de la Task Force, trois membres seront désignés périodiquement pour assurer respectivement les fonctions de Président, Secrétaire exécutif et Gestionnaire financier. Les rôles respectifs associés à chacune de ces positions sont décrits par le Manuel de Procédures. L'accès à chacune de ces fonctions s'effectue selon un roulement établi préalablement d'un commun accord entre tous les membres (tous les 4 ou 6 mois par exemple).

La Task Force travaille en étroite collaboration avec les Prestataires de Service nationaux et est encadrée par le bureau du FSC sous-régional, particulièrement pour ce qui concerne les aspects organisationnels, financiers et politiques de la gestion des activités.

Une première réunion de travail, à laquelle devra impérativement participer le FSC sous-régional, sera organisée destinée à mettre au point les différents aspects suivants :

- Les TdR de la Task Force ;
- L'organisation des activités entre les différents membres, y compris le mécanisme de redevabilité interne ;
- La coordination des différents projets nationaux ;
- Les procédures de gestion financière.

L'engagement de la Task Force est prévu pour toute la durée du déroulement de la Feuille de Route, soit 18 mois. Les membres de la Task Force travaillent principalement de manière autonome, en maintenant le contact entre eux par internet interposé. Cependant, idéalement, ils devraient se retrouver régulièrement (une fois par mois ?), notamment pour échanger sur leurs activités, discuter de l'état d'avancement du projet, examiner les rapports des différents organes, etc. A ces occasions, on peut envisager que des représentants des différents bailleurs soient invités afin de s'assurer du bon financement des activités. Les rencontres sont présidées par le Président.

Un rapport de séance est produit par le Secrétaire exécutif qui l'envoie à la Cellule de Gestion du PPECF et à la Coordination FSC sous-régionale. Un rapport financier périodique est également rédigé par le Gestionnaire financier qui le transmet séparément à la Coordination FSC sous-régionale.

6. Résultats attendus

La Task Force devra aboutir aux principaux résultats attendus suivants :

- Un Manuel des Procédures est disponible servant de base de travail à l'ensemble des intervenants de la Feuille de Route ;
- L'ensemble des activités prévues par le programme Feuille de Route sont exécutées, dans le respect des délais, des conditions contractuelles avec PPECF et des modalités de gouvernance du FSC ;
- Les différents processus de recrutement aboutit à l'intégration des expertises requises et nécessaires dans les différents organes ;
- Un mémorandum d'entente (MoU) est signé entre les parties prenantes aux tests de terrain ;
- Une harmonisation des activités et du cadre conceptuel (y compris fiches méthodologiques associés) est assurée entre les différents programmes nationaux ;

- Une communication permanente et une bonne coordination sont assurées entre les différents organes, et entre ces différents organes, les Prestataires de Service, le PPECF et le FSC régional ;
- Un panel de partenaires et parties prenantes extérieurs sont mobilisés autour du projet de Feuille de Route (bailleurs potentiels, partenaires techniques, etc.).

Au terme de son mandat (18 mois), des boîtes à outils HVC nationales auront été conçues, validées par le FSC et mises à la disposition des opérateurs de terrain (exploitants forestiers en particulier). En cas d'obtention de fonds supplémentaires, la période de fonctionnement de la Task Force régionale pourra être étendue, durant laquelle celle-ci suivra la mise en œuvre de la boîte à outils et sa déclinaison en une version « régionale ».

7. Procédure de sélection des membres

La sélection des membres de la Task Force sera assurée par le bureau FSC régional et un comité ad hoc, en étroite collaboration avec le consultant GFA. Lors des entretiens, un des critères de sélection des personnes ressources potentielles sera, entre autres, leur parfaite compréhension des documents de référence mis en ligne sur le site web PPECF ou du FSC, notamment : guidelines internationaux HVC, IGI du Principe 9, rapport de la mission « Feuille de Route HVC ».

8. Ressources

La rémunération des membres de la Task Force est la même pour tous. Elle correspond aux standards nationaux pour des experts disposant de l'expérience des différents membres. Elle est mensuelle et ne dépend pas de l'intensité des activités du projet. Elle est calculée sur la base d'une prestation hebdomadaire de 10 heures et après remise au Prestataire de Service de leur « fiche de prestation » par chacun des membres de la Task Force.

ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCE DU CONSORTIUM POUR LE TEST DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

A ce jour, le concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. Pourtant, les initiatives d'interprétation nationale des critères HVC se sont multipliées ces cinq dernières années (Gabon en 2008, Cameroun pour les petits titres en 2008 et République Démocratique du Congo en 2012). Mais à défaut d'avoir analysé l'ensemble des données disponibles sur les HVC, ces différentes tentatives n'ont pas permis de produire un cadre rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC. De même, la faible implication des acteurs a empêché la validation des résultats de ces ateliers par le FSC International.

Ce retard explique qu'une des conditions de validation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo est l'obligation d'« intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 » (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*).

Une version préliminaire de ce document d'orientation est disponible depuis mai 2013. Certes, il fixe les lignes directrices pour l'interprétation et l'identification des HVC. Cependant, il demeure très global et imprécis sur l'interprétation du concept de HVC et son application pratique à l'échelle nationale ou même de la sous-région. Il est donc crucial que des modalités nationales soient définies, d'où la soumission d'une proposition de projet de « Feuille de Route HVC » au FSC International en janvier 2014. Le projet a été validé en XXX pour mise en œuvre immédiate.

A terme, le projet doit aboutir au développement d'une méthode de référence pour l'identification et le suivi des FHVC dans les différents pays de la sous-région. Il participera également à la consolidation des standards nationaux basé sur les nouveaux indicateurs génériques internationaux (IGI).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Feuille de Route HVC » au [Nom du pays concerné], le [Prestataire de Service] souhaite mettre en place un Consortium de partenaires technico-scientifiques chargé de tester sur le terrain les éléments du contenu technique du projet. Le présent document fixe les modalités de fonctionnement de cette équipe.

2. Mission

Le Consortium travaille en collaboration directe avec la Task Force régionale et le Groupe de Travail HVC national pour la mise en œuvre de la Feuille de Route HVC. Sa mission est de mettre à la disposition des autres organes et parties prenantes du projet l'ensemble des informations de terrain complémentaires et utilisables pour la mise à jour de la version préliminaire de la « boîte à outils » telle que conçue par le Groupe de Travail (« fiches d'identification & suivi des HVC »).

3. Objectifs et activités

L'objectif global du Consortium est d'assurer l'expérimentation sur le terrain du système d'indicateurs développé par le Groupe de Travail national. De manière spécifique, elle mènera les activités suivantes :

- Si nécessaire, préciser la méthodologie des tests de vérification des indicateurs d'identification, gestion et suivi des différentes HVC proposée par les Sous-Groupes de Travail (compléter ou adapter les fiches de tests) ;
- Identifier les sites de collecte de données et obtenir l'accord explicite des entreprises ciblées ;
- Planifier les descentes de terrain en accord avec les compagnies cibles et les acteurs de terrain ;
- Collecter les informations sur la base des C&I établis par le Groupe de Travail ;
- Traiter et analyser les données de terrain, notamment en utilisant la grille d'évaluation des indicateurs élaborée par le Groupe de Travail ;
- Produire un rapport synthétique d'évaluation des indicateurs utilisés, mettant notamment en évidence les éventuelles lacunes décelées tout au long du processus de tests et formulant des recommandations pour les combler ;
- Participer au processus de partage et de validation des résultats de la Feuille de Route (développement du système de critères & indicateurs, sélection de la bibliographie de référence, résultats des tests de terrain) (ateliers de validation, voir annexe 6).

A terme, les membres du Consortium collaboreront avec le Groupe de Travail national pour intégrer les résultats de l'ensemble de la Feuille de Route dans un guide d'interprétation nationale et régionale décrivant les critères d'identification, les modes de gestion, les indicateurs et méthodes de suivi des 6 catégories de HVC dans le bassin du Congo (document type « boîte à outils »).

4. Composition du Consortium

Le Consortium est composée de 3 organisations disposant chacune respectivement de compétences et d'expérience dans l'un des trois domaines relevant des Chambres FSC : environnemental, social et économique. Le cas échéant, si l'option de comparer opérateur spécialisé vs opérateur multidisciplinaire était choisie, un de ces opérateurs multidisciplinaires pourrait également participer à l'exercice.

5. Fonctionnement du Consortium

Les modalités de collaboration entre les organisations membres du Consortium sont définies dans un Protocole d'entente (MoU, voir modèle en fin de document) validé par tous, et disposant des clauses d'actualisation. Ce MoU est validé par la Task Force et le PPECF.

La gestion financière et administrative du Consortium est conforme au Manuel de Procédures rédigé par la Task Force. Ainsi, les rapports financiers et narratifs sont établis et soumis au Prestataire de Service selon des modalités décrites dans ce document.

Pour la production de toute documentation commune au Consortium, le mode de décision est consensuel. Tout document produit doit porter les logos des trois organisations, et par conséquent, être validé par ces mêmes organisations.

Les représentants et membres du Consortium (*i.e.* aussi les équipes de terrain) se réunissent au moins une fois par mois. Les rencontres sont organisées dans les bureaux de l'une des trois organisations, en présence d'un représentant de la Task Force et du [Prestataire de Service]. Un rapport de séance est produit par le Prestataire de Service et envoyé au PPECF. Le rapport financier associé doit être envoyé séparément.

6. Résultats attendus

Les résultats prévus comprennent :

- Dans chacune des concessions témoin, les acteurs de terrain ont participé à la collecte des données en guise de test des C&I de la boîte à outils HVC ;
- Chaque critère d'identification et indicateur de suivi/gestion des HVC (y compris les seuils associés) proposé par le Groupe de Travail est évalué sur la base de la « grille de performance » de référence ;
- Une évaluation motivée de la pertinence des documents de référence à consulter est également disponible ;
- Des recommandations claires et précises sont formulées pour améliorer la boîte à outils HVC sont accessibles au Groupe de Travail et à la Task Force, ainsi qu'à toutes parties prenantes du processus de développement de la boîte à outils.

7. Procédures de sélection des membres

Les organisations partenaires du Consortium sont sélectionnées sur appel à manifestation d'intérêt (AMI), dont les TdR sont préparés par la Task Force. L'appel est public et largement diffusé par le PPECF et tous les autres réseaux nationaux opérant dans le domaine de la Certification forestière. On trouvera une liste de partenaires potentiels en fin de document, susceptibles d'être sollicités dès avant le lancement de l'AMI.

Le comité de sélection est composé d'un membre de la Task Force, d'un représentant du PPECF, d'un membre de la Veille Scientifique spécialiste de la discipline considérée et d'un représentant du bureau régional FSC.

La démission ou le remplacement d'une organisation membre du Consortium est constatée par le même comité de sélection (et éventuellement par la Task Force).

8. Ressources

Un protocole d'accord est signé entre chacune des organisations membres du Consortium et la Task Force, sur la base du MoU et de conditions financières uniformes entre les trois organisations. Le budget associé à la phase de test est validé par le maître d'ouvrage, et ne couvre que les coûts directs de l'action.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS POTENTIELS

Avec domaine de compétences « biodiversité/faune » :

- African Wildlife Foundation/AWF
- Arcus Foundation
- Conservation International/CI
- Fauna and Flora International
- African Conservation and Development Foundation/ACDEF
- Jane Goodall Institute
- Musée royal de l'Afrique Centrale/MRAC
- San Diego Zoo Institute for Conservation Research (Central Africa Program)
- Union International pour la Conservation de la Nature/UICN
- Wildlife Conservation Society/WCS
- World Wildlife Fund/WWF
- Zoological Society of London/ZSL
- Zoological Society of Milwaukee's Bonobo & Conservation Biodiversity Initiative (RDC)

Avec domaine de compétence « biodiversité/flore »:

- Darwin Initiative
- Earthwatch Institute
- Fauna and Flora International
- Flora Earth Ltd
- Herbiers nationaux (bassin du Congo)
- Jardin Botanique National de Belgique/JBNB
- Missouri Botanical Garden/MBG
- Royal Botanic Gardens (Royaume-Uni)

Avec domaine de compétences « aspects sociaux »:

- Brainforest
- Centre for Environment and Development/CED (Cameroun)
- Forest Peoples Programme/FPP
- Gesellschaft für bedrohte Völker (Society for Threatened Peoples)
- Rainforest Foundation/RFUK
- University College of London
- Centre d'Anthropologie Culturelle/ULB

Généralistes ou multidisciplinaires:

- Association Technique Internationale des Bois Tropicaux/ATIBT
- Center for International Forestry Research/CIFOR
- Centre de Coopération internationale en Recherche agronomique pour le Développement/CIRAD
- Global Environment Facility/GEF
- Institut de Recherche pour le Développement/IRD
- Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique/IRSNB
- International Institute for Environment and Development/IIED
- Nature+
- Réseau Africain de Forêts Modèles/RAFM

- The Forest Trust/TFT
- ProForest
- Tropenbos International
- UNEP World Conservation Monitoring Centre/WCMC
- Union International pour la Conservation de la Nature/UICN
- Universités nationales

Bailleurs potentiels:

- US Fish and Wildlife Services/USFWS
- Congo Basin Forest Fund
- Fonds Français pour l'Environnement Mondial/FFEM
- Agence Française de Développement/AFD
- Coopération technique allemande/GIZ
- Department for International Development/DFID

COLLABORATION DANS LA REALISATION DU TEST DE TERRAIN DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA BOITE A OUTILS HVC POUR LE XXX

MEMORANDUM D'ENTENTE (CI-DESSOUS DESIGNÉ « MOU ») ENTRE

Nom de l'Organisation spécialisée sur les aspects Environnementaux une organisation non-gouvernementale de conservation, basée à, XXX ci-dessous désigné « ONG E »;

Nom de l'Organisation spécialisée sur les aspects sociaux, une organisation non-gouvernementale de défense des droits des populations locales et autochtones, basée à XXX ci-dessous désignée « ONG S »;et

Nom de l'Organisation spécialisée sur les aspects économiques, une organisation travaillant sur les enjeux économiques de l'exploitation forestière, basée à XXX ci-dessous désignée « Eco »

Préambule

Premier paragraphe: *contexte général de la gestion forestière dans le pays, avec un accent sur le listing de quelques bonnes pratiques (Réformes de la Loi, FLEGT, Certification, etc.)*

Deuxième paragraphe: *Point sur le FSC au niveau national : existence d'une démarche, compagnies certifiées, débat initié au niveau national sur une question (?), phrase de transition pour HVC.*

Troisième paragraphe: *HVC, discussions nationales problèmes d'interprétation*

Quatrième paragraphe: *Objectifs du test de terrain ; résultats attendus*

Cinquième paragraphe: *Equipe de supervision (Task Force, implication d'autres acteurs de plus haut niveau tel que PPECF, le groupe national FSC, Administration forestière, etc.)*

Paragraphe conclusifs:

Avant, pendant et après les tests de terrain, plusieurs réunions seront organisées entre les parties selon les modalités définies dans les termes de références du Consortium.

Par conséquent, les parties décident de travailler ensemble et s'accordent ainsi qu'il suit :

Objet

L'objet de ce MoU est de formaliser la collaboration entre ONG E, ONG S et Eco dans la réalisation des tests de terrain pour l'élaboration de la boîte à outils HVC du XXX [Nom du Pays].

Les dispositions de ce MoU doivent être comprises dans l'esprit et l'intention de la promotion du FSC au [Pays], avec une meilleure application des HVC.

Obligations de toutes les parties

Toutes les parties conviennent de :

- Respecter un ensemble de principes décrits dans les TdR et relatifs à leur implication dans différentes activités, à la transparence, l'équité, la flexibilité et l'adoption d'une approche « bottom-up » ;

- Contribuer conjointement à la production d'un document synthétique sur le test de terrain ;
- Participer à l'intégration de leurs recommandations dans la boîte à outils par le Groupe de Travail national HVC.

Durée de l'Accord

[...]

Communication et partage d'information

[...]

Propriété intellectuelle

[...]

Règlement des contentieux

[...]

Fait à XXX, le XXX

Pour ONG E :

Pour ONG S :

Pour ECO :

ANNEXE 4 : LIGNES DIRECTRICES POUR LA REALISATION DES TESTS DES C&I D'IDENTIFICATION, GESTION ET SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION (HVC)

1. Objectifs

Les tests de terrain sont un volet essentiel de la Feuille de Route pour le développement d'un système de C&I d'identification et de gestion des HVC dans les forêts de production du bassin du Congo. Pratiquement, le but de l'exercice est de confronter aux réalités de terrain les C&I prédéfinis par les différents Groupes de Travail nationaux.

L'évaluation des C&I sera menée sur la base d'une série de critères de performance, renseignant sur l'adéquation de ces C&I par rapport à l'objectif de maintien et gestion des HVC. Les tests devront aboutir à identifier les forces du système de suivi élaboré, à répertorier ses éventuelles insuffisances et lacunes et à proposer des mesures correctives.

On rappellera que la définition des différentes catégories de HVC repose sur des traits exceptionnels relevant des quatre registres suivants : biodiversité animale, biodiversité végétale, services environnementaux et usages locaux et culturels de la biodiversité. L'évaluation des indicateurs sera organisée en référence à cette structuration thématique.

2. Déroulement des tests

Le programme de tests comprendra les trois phases suivantes successives : (1) une phase destinée à préparer le terrain pour les futurs tests (phase pré-test) ; (2) une phase de mise en œuvre des tests proprement dits (phase de tests) et finalement (3) une étape d'évaluation et d'intégration des résultats issus du terrain (phase de post-test).

2.1. Phase pré-test (6 mois)

En plus du set de C&I à tester (y compris la base méthodologique de collecte et de traitement des données), la phase précédant les activités de terrain devra nécessairement aboutir au développement des éléments de travail suivants : un protocole de tests, une sélection de sites (accord de collaboration des concessionnaires inclus), une sélection des opérateurs de terrain partenaires et un cadre conceptuel.

Le Groupe de Travail HVC identifiera, avec l'accord de la Task Force régionale, les zones prioritaires où tester le set de C&I. La Task Force s'assurera d'une complémentarité de l'ensemble des zones de test en comparant les sites les uns avec les autres. La Task Force se chargera de contacter et de faire signer un MoU avec les concessionnaires volontaires présents dans ces zones. Le Consortium s'occupe d'ajuster ou préciser le protocole proposé par le Groupe de Travail, de réaliser les tests et d'évaluer leurs résultats.

Sélection des sites

Les tests seront conduits dans les 5 pays couverts par le projet de la Feuille de Route, soit le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA (sous réserve de résolution du conflit) et la RDC. Dans chacun des 5 pays, 4 sites pilotes (4 concessions) seront choisis destinés à accueillir un test. Les sites sélectionnés seront représentatifs autant que possible des conditions environnementales (biophysiques, sociales, culturelles) prévalant dans chaque pays¹³.

¹³ En théorie, un cadre de test idéal devrait inclure des forêts présentant un large éventail de conditions de terrain (caractéristiques naturelles, situation d'aménagement, conditions anthropiques). Mais cette orientation méthodologique conduirait à alourdir le dispositif expérimental et le coût inhérent. Surtout, elle aurait comme

Ils seront également caractérisés par un engagement certain dans l'aménagement forestier pour la production de bois d'œuvre, avec une situation avancée des sociétés dans la démarche de certification FSC. Un autre critère important dans la sélection des sites pilotes sera la disponibilité et la bonne volonté des exploitants à participer et à collaborer aux tests. Des considérations sur les voies d'accès ou les conditions de travail sur place (ou d'autres) pourraient également être prises en compte.

Identification des équipes de terrain

Dans chaque pays, on sélectionnera un ensemble (« Consortium ») de trois opérateurs technico-scientifiques (ONG, institutions, académiques, éventuellement consultants, administrations) possédant chacun une expertise, voire une implantation nationale et dont le domaine d'intervention concernera respectivement l'un ou l'autre des thématiques HVC : gestion/conservation de la biodiversité (faune et flore), gestion des services environnementaux, appui des populations locales et droits humains. L'engagement d'un opérateur pluridisciplinaire est à prévoir dans le cas de figure décrit en *infra* (Organisation des tests).

Une première réunion devra être organisée entre les différents partenaires à l'issue de laquelle on désignera l'un d'eux comme « chef de file ». Celui-ci prendra en charge, en collaboration avec la Task Force régionale, la préparation et l'organisation du travail de terrain. Il assurera également le lien entre les équipes de terrain (dans les différentes concessions) et la Task Force ou la Veille scientifique. C'est lui aussi qui récupérera et intégrera les rapports des différentes équipes et produira le rapport synthétique des tests, et le communiquera à la Task Force¹⁴.

Cadre conceptuel

Avant les tests, les équipes de terrain recevront de la part de Groupe de Travail national et validé par la Task Force un « cadre conceptuel » détaillé (ou termes de référence) qui servira de cadre de référence à leur travail. Ce document fournira entre autres les définitions des termes importants (concepts de principe, critère, indicateurs, etc.), une présentation du contexte de travail, de l'objectif des tests, la description des indicateurs à tester, les diverses modalités du projet (lieux, dates, etc.), etc.

Le document sera complété par une « fiche méthodologique » destinée à guider les experts dans la mise en œuvre du protocole de tests. Entre-autres, elle comprendra la grille d'évaluation des indicateurs développée par les Groupes de Travail.

Ce cadre conceptuel (et fiche méthodologique associée) devra être identique pour toutes les équipes et dans tous les pays. Cette précaution, à laquelle s'attachera la Task Force, contribuera à aider le travail interdisciplinaire au sein des équipes et entre les partenaires, et à permettre au mieux la comparaison des résultats entre les différents sites et les différents pays.

Organisation des tests

Sachant que les indicateurs à évaluer relèvent respectivement de 4 thématiques, la répartition des tests sur les différents sites peut s'envisager selon différents scénarios (suivant les ressources humaines, logistiques et financières disponibles) :

1. Tous les C&I sont testés dans chacun des sites (les opérateurs sont présents tous ensemble sur tous les sites ; 4 jeux de données/C&I thématique) ;

désavantage de compliquer l'évolution/le passage vers un set de C&I génériques adapté à une situation standard (concessions certifiées FSC dans le bassin du Congo).

¹⁴ Pour éviter que le PPECF soit obligé de contractualiser une multitude de prestataires, le Prestataire de Service engagé pour la coordination des activités de la Feuille de Route au niveau national devrait être un des opérateurs technico-scientifiques du consortium et désigné d'office comme chef de file.

2. Les indicateurs thématiques (« faune », « flore », « services » et « socio ») sont testées 2 par 2 dans les différentes concessions (les opérateurs travaillent en binôme dans chacune des concessions ; 2 jeux de données/C&I thématique) ;
3. Les indicateurs thématiques sont testés séparément respectivement sur chacun des différents sites (un site est « attribué » à un opérateur ; 1 jeu de données/C&I thématique) ;
4. Dans une moitié des concessions (2), chaque C&I est testé séparément par l'un ou l'autre opérateur ; ils sont testés tous ensemble par un opérateur multidisciplinaire sur l'autre moitié (2) (par exemple Nature+ avec son projet de logiciel).

Selon nous, un nombre de 2 experts par équipe thématique doit permettre d'optimiser les interactions et les échanges de vues utiles aux objectifs du projet. Ainsi, selon l'option choisie, le nombre d'experts variera de 2 à 8 par site. Notons que les formules (1), (2) et (4) supposent que les mêmes experts puissent travailler sur plusieurs sites à la fois (ou successivement).

Dans la pratique, il est très probable que les concessionnaires s'adresseront souvent à un opérateur multidisciplinaire (moins cher et plus facile à gérer) pour identifier et suivre leurs HVC. Aussi, la dernière option devrait être privilégiée qui permettra de vérifier si la qualité de travail d'un opérateur pluridisciplinaire est plus ou moins satisfaisante comparée à celle d'opérateurs spécialisés.

Sur chaque site, un responsable sera désigné pour faciliter le travail collégial (échange d'informations, animation des réunions, etc.), faire le lien avec le chef de file du consortium (notamment concernant les questions d'organisation et de logistique). Au sein de chaque équipe thématique, la rédaction des rapports est partagée entre les membres (durant et à la fin du test).

2.2. Phase de tests proprement dite (6 mois)

Les équipes se répartiront dans les différents sites suivant l'une ou l'autre des options présentées en supra. A ce stade, le travail des experts sera de mettre en œuvre les prescriptions formulées par les Groupes de Travail pour l'acquisition et le traitement des données (y compris leur interprétation en termes de gestion).

En conformité avec le protocole de test, les responsabilités de l'évaluation des C&I dans chaque concession seront réparties entre les différents experts en fonction de leur spécialité thématique respective. Autrement dit, chaque membre aura la charge d'un set d'indicateurs dont il devra effectuer la mise en œuvre et l'évaluation détaillée¹⁵.

Le travail pourra être complété avec d'autres modes d'évaluation : entretiens avec les acteurs clé (aménagistes, populations locales par exemple), analyse des conditions de terrain, analyse du matériel documentaire disponible (rapports et autres documents stratégiques de l'entreprise). Eventuellement, la validité des indicateurs pourra être évaluée en utilisant cette seule approche (un mois au maximum).

Pour son évaluation, chaque expert utilisera une grille de lecture comportant les différents critères de performance des indicateurs : précision, pertinence, coût (technique et financier), facilité d'utilisation, caractère synthétique, etc. (cotation sur une échelle de valeur type Likert par exemple). Cette grille d'évaluation pourra être utilisée de manière itérative, tout au long du processus de test, et adaptée au fil des opérations et des résultats obtenus.

Les équipes de terrain se réuniront à fréquence régulière pour échanger sur les avancées de leur évaluation, et discuter (en prévision du rapport de fin de test) des possibles

¹⁵ Si nécessaire, une réunion entre les différents partenaires et experts de terrain pourra être organisée avant le lancement des tests pour préciser la stratégie d'organisation des tâches.

modifications/adaptations à envisager. Cela sera aussi l'occasion d'évaluer dans une dynamique interdisciplinaire les C&I que l'on peut retrouver d'une thématique à l'autre. Un rapport périodique sera transmis au chef de file décrivant l'état d'avancement des travaux et les résultats intermédiaires obtenus.

Au terme des activités de terrain, les équipes de tests (dans les différentes concessions) fourniront (à leur chef de file qui les intégrera) un rapport final qui comprendra une version synthétique des grilles d'évaluation produites et des propositions d'adaptation du set d'indicateurs testés. Notamment, les rapports devront pointer les C&I redondants (à éliminer) et ceux à modifier (pour les rendre plus pertinents, ou plus pratiques). Ils pourront également suggérer de nouveaux indicateurs pour combler les lacunes éventuellement identifiées durant les opérations de terrain.

2.3. Phase post-test (3 mois)

Les rapports de tests serviront de base aux discussions concernant l'efficacité ou les besoins d'adapter, d'améliorer le système de C&I élaborés par les Groupes de Travail nationaux. Dans ce but, des ateliers de validation seront organisés au niveau national qui rassembleront tous les acteurs intéressés ou impliqués à la problématique HVC : membres du FSC, exploitants forestiers, administrations, ONG, bureaux d'études, bureaux de certification, chercheurs, etc. (plus tous les intervenants dans la Feuille de Route).

Après validation (et prise en compte des amendements demandés), des Groupes de Travail seront mis en place regroupant les membres des Groupes de Travail HVC et les experts des Equipes de tests. Ensemble, respectivement dans chaque pays, ils travailleront à la mise au point d'une boîte à outils pour l'identification, la gestion et le monitoring des HVC. A ce stade, il s'agira d'intégrer et d'organiser dans un document unique toute l'information produite durant le déroulement de la Feuille de Route. En particulier, il est souhaitable que le document propose un ensemble de « fiches HVC » simples et pratiques d'utilisation. Par la suite, il est envisageable que les résultats des travaux au niveau des pays soient intégrés au niveau régional dans le cadre d'une procédure à initier par le FSC.

ANNEXE 5 : TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE PREVALIDATION DES C&I DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

A ce jour, le concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. Pourtant, les initiatives d'interprétation nationale des critères HVC se sont multipliées ces cinq dernières années (Gabon en 2008, Cameroun pour les petits titres en 2008 et République Démocratique du Congo en 2012). Mais à défaut d'avoir analysé l'ensemble des données disponibles sur les HVC, ces différents exercices n'ont pas permis de produire un cadre rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC. De même, la faible implication des acteurs a empêché la validation des résultats de ces ateliers par le FSC International.

Ce retard explique qu'une des conditions de validation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo est l'obligation d' « intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 » (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*).

Une version préliminaire de ce document d'orientation est disponible depuis mai 2013. Certes, il fixe les lignes directrices pour l'interprétation et l'identification des HVC. Cependant, il demeure très global et imprécis sur l'interprétation du concept de HVC et son application pratique à l'échelle nationale ou même de la sous-région. Il est donc crucial que des modalités nationales soient définies, d'où la soumission d'une proposition de projet de « Feuille de Route HVC » au FSC International en janvier 2014. Le projet a été validé en XXX pour mise en œuvre immédiate.

A terme, le projet doit aboutir au développement d'une méthode de référence pour l'identification et le suivi des FHVC dans les différents pays de la sous-région. Il participera également à la consolidation des standards nationaux basés sur les nouveaux indicateurs génériques internationaux (IGI).

L'atelier qui fait l'objet des présents termes de référence intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la « Feuille de Route HVC » au [pays]. Conformément aux exigences du FSC, il permettra de partager et de soumettre à l'évaluation des acteurs concernés par les HVC au [pays] le rapport final du « Groupe de Travail HVC » (voir Annexe 1). La validation de leurs résultats contribuera à assurer une assise légitime à la poursuite des travaux de la Feuille de Route.

2. Objectifs et activités

L'atelier vise principalement à permettre aux parties prenantes de la thématique HVC au [pays] de procéder à l'examen et à la validation des résultats des travaux du Groupe de Travail national sur les indicateurs du Principe 9 du FSC concernant les HVC. En particulier, il s'agira de discuter, d'amender si nécessaire et d'adopter le jeu de C&I de suivi des HVC (plus seuils respectifs) élaboré, ainsi que le protocole des tests de vérification à mener sur le terrain. En ce sens, l'atelier ne touchera pas au Principe 9 en lui-même, ni aux critères des autres Principes du standard FSC.

Notons qu'il est prévu que cet atelier soit suivi d'un autre destiné à valider les résultats des tests de terrain. Idéalement, cet atelier devra rassembler les même intervenants et partenaires que le premier atelier. Par la suite, il est envisagé que les résultats validés au niveau national soient capitalisés au niveau de la sous-région pour la consolidation d'une

boite à outils HVC commune. Chaque étape nécessitera une validation par le Service des Politiques et Normes du FSC International (PSU-FSC).

Pour atteindre l'objectif visé, les participants à l'atelier seront amenés à réaliser les activités suivantes :

- Analyser en détails et discuter des critères d'identification des HVC proposés par le Groupe de Travail national (y compris les seuils de classification et sources de données) ;
- Analyser et discuter des indicateurs de suivi et d'évaluation de la gestion des HVC élaborés (inclus les seuils associés et les méthodes d'acquisition des données) ;
- Analyser et discuter des lignes de conduite proposées relatives aux mesures spécifiques à mettre en place pour gérer les différents types et sous-types de HCV au [pays] ;
- Examiner et discuter des fiches de tests pour les vérifications de terrain du système de C&I élaboré (contenu, méthodologie, opérateurs et sites pilotes, résultats attendus, etc.) ;
- Si nécessaire, apporter des modifications/adaptations pour améliorer les différentes propositions : jeu de C&I, stratégies de gestion, modalités des tests de terrain ;
- Examiner les points d'attention qui auraient été soulevés durant les travaux du Groupe de Travail HVC ;
- Examiner la Feuille de Route et faire le point sur les activités ultérieures à réaliser au [pays], y compris du point de vue des conditions pratiques de leur mise en œuvre (dates, partenaires techniques, financement, etc.).

3. Résultats attendus

Au terme de l'atelier de validation, les principaux résultats suivants devront être atteints :

- Le set de C&I à tester, intégrant les modifications et contributions des parties prenantes, est avalisé et prêt pour la suite du déroulement de la Feuille de Route ;
- L'ensemble des modalités d'exécution des tests de terrain, intégrant les modifications et contributions des parties prenantes, est validé ;
- Un plan de travail est précisé et validé reprenant l'ensemble des activités de la Feuille de Route restant à mettre en œuvre, avec un calendrier d'exécution.

Un rapport de synthèse sera produit présentant le déroulement et l'ensemble des résultats de l'atelier. Une fois validé par le FSC-PSU, ce rapport pourra aussi être mis en ligne sur le site web du FSC Bassin du Congo et du PPECF.

4. Déroulement de l'atelier

Les participants à l'atelier travailleront en suivant une méthodologie en 4 points :

- Organisation des discussions en séances de travail combinées à des plénières ;
- Mise en œuvre d'une démarche participative et concertée ;
- Décisions et validation (des propositions, des amendements éventuels) basées sur la recherche d'un consensus de l'ensemble des participants ;
- Respect des exigences du FSC en matière de développement des standards.

L'atelier se déroulera suivant un programme mis au point par la Task Force régionale, de concert avec la Coordination FSC sous-régionale. Par ailleurs, les deux structures collaboreront également sur le plan de la logistique et de l'organisation de l'évènement (choix du lieu, des dates, convocations, etc.).

L'atelier sera dirigé par un Modérateur et une équipe de rapportage. Le Modérateur est désigné préalablement par la Task Force, en accord avec le PPECF. L'équipe de rapportage est constituée en début de séance.

L'atelier démarrera par une présentation de la méthode de travail à utiliser et les objectifs à atteindre. Les participants seront répartis entre trois Sous-Groupes de Travail suivant le système des Chambres du FSC : environnementale, sociale et économique. Au sein de chaque « Chambre », les membres désigneront leur facilitateur et leur rapporteur, le premier étant responsable de l'animation des discussions internes, le deuxième de la restitution en plénière. Un « groupe de conciliation », constitué de 3 membres désignés par les trois Chambres, sera également mis en place afin de trancher sur les points de divergence susceptibles d'apparaître en plénière.

Chacune de leur côté, les trois Chambres analyseront simultanément les résultats du Groupe de Travail HVC, notamment le set de C&I des HVC (y compris seuils et méthodes d'acquisition de données) et le programme de vérification de terrain (méthodologie, sites retenus, partenaires techniques et financiers, etc.).

Les Chambres se retrouveront en plénière pour mettre en commun leurs conclusions et discuter de leurs éventuelles propositions d'amendement¹⁶. Un consensus devra être recherché concernant chacun des éléments examinés. Si un consensus n'est pas trouvé pour un élément donné, celui-ci est envoyé au groupe de conciliation qui statue sur le point de divergence en question.

L'atelier se terminera par une discussion finale, l'amendement et la prévalidation du système de critères & indicateurs développé, et une validation du programme de test de terrain.

L'atelier se déroulera sur une période prévisionnelle de quatre jours. Les bailleurs potentiels seront invités lors de la restitution le dernier jour.

L'équipe de rapportage produira un rapport de synthèse reprenant l'ensemble des résultats produits et décisions prises par les participants. Il soumettra le draft à l'ensemble des participants avant de le transmettre à la Task Force pour validation. Enfin, le rapport sera soumis à l'appréciation du représentant sous-régional FSC pour le bassin du Congo, ainsi qu'au FSC Bonn¹⁷. Par la suite, une validation intermédiaire des résultats du projet devra être réalisée à Bonn, au siège du FSC-International.

5. Participants attendus

L'atelier rassemblera des parties impliquées ou concernées par la mise au point d'un système de C&I des HVC dans les différents pays du bassin du Congo, notamment :

- Représentants des Groupes de Travail nationaux ;
- Autres membres des Points Focaux nationaux ;
- Membres du FSC- bassin du Congo ;
- Membre(s) du Service des Politiques et Normes du FSC (PSU/FSC International) ;
- Représentants des ONG nationales et internationales ;
- Partenaires techniques (bureaux d'études, etc.) ;
- Représentants des bureaux de certification ;
- Représentants des communautés locales et autochtones ;
- Représentants des Administrations en charges des Forêts et de l'Environnement ;
- Observateurs divers.

¹⁶ Dans l'ensemble, les indicateurs peuvent être modifiés, supprimés, fusionnés ou adoptés tels quels.

¹⁷ L'ensemble des documents techniques nécessitant la validation du FSC-International Center (PSU) devront impérativement être traduits en anglais.

La participation à l'atelier se fera exclusivement sur invitation par la Task Force, qui peut se référer à une liste de participants potentiels proposée par le Groupe de Travail.

6. Prise en charge des participants

Les participants à l'atelier ne sont pas rémunérés. Ils recevront une contribution journalière (montant forfaitaire) destinée à couvrir les frais inhérents à leur participation à l'atelier (déplacements, hébergement éventuel, repas hors réunions).

ANNEXE 6 : TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE VALIDATION DES RESULTATS DES TESTS DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

A ce jour, le concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. Pourtant, les initiatives d'interprétation nationale des critères HVC se sont multipliées ces cinq dernières années (Gabon en 2008, Cameroun pour les petits titres en 2008 et République Démocratique du Congo en 2012). Mais à défaut d'avoir analysé l'ensemble des données disponibles sur les HVC, ces différentes tentatives n'ont pas permis de produire un cadre rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC. De même, la faible implication des acteurs a empêché la validation des résultats de ces ateliers par le FSC International.

Ce retard explique qu'une des conditions de validation du nouveau référentiel FSC pour le bassin du Congo est l'obligation d' « intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 » (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*).

Une version préliminaire de ce document d'orientation est disponible depuis mai 2013. Certes, il fixe les lignes directrices pour l'interprétation et l'identification des HVC. Cependant, il demeure très global et imprécis sur l'interprétation du concept de HVC et son application pratique à l'échelle nationale ou même de la sous-région. Il est donc crucial que des modalités nationales soient définies, d'où la soumission d'une proposition de projet de « Feuille de Route HVC » au FSC International en janvier 2014. Le projet a été validé en XXX pour mise en œuvre immédiate.

A terme, le projet doit aboutir au développement d'une méthode de référence pour l'identification et le suivi des FHVC dans les différents pays de la sous-région. Il participera également à la consolidation des standards nationaux basés sur les nouveaux indicateurs génériques internationaux (IGI).

L'atelier qui fait l'objet des présents termes de référence intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la « Feuille de Route HVC » au [pays]. Conformément aux exigences du FSC, il permettra de partager et de soumettre à l'évaluation des acteurs concernés par les HVC au [pays] le rapport du Consortium d'organisations responsables des tests de vérification des C&I développés (voir Annexes 3 et 4). La validation de leurs résultats contribuera à assurer une assise légitime aux résultats des travaux de la Feuille de Route.

2. Objectifs et activités

L'atelier vise principalement à permettre aux parties prenantes de la thématique HVC au [pays] de procéder à l'examen et à la validation des conclusions du Consortium responsable des tests de vérification des résultats du Groupe de travail national. En particulier, il s'agira de discuter, d'amender si nécessaire et d'adopter le jeu de C&I élaboré (plus seuils respectifs), et de jeter les bases du développement d'un document de référence pour l'identification, la gestion et le monitoring des HVC au [pays concerné] (« boîte à outils »). En ce sens, l'atelier ne touchera pas au Principe 9 en lui-même, ni aux critères des autres Principes. Pour atteindre l'objectif visé, les participants à l'atelier seront amenés à réaliser les activités suivantes :

- Pour chaque indicateur, analyser et discuter les résultats de son évaluation du point de vue des différents critères de performance pris en compte : précision, pertinence, facilité d'utilisation, coûts, etc. ;
- Examiner et valider le système de critères d'identification des HVC élaboré (y compris les seuils de classification et sources de données) ;
- Analyser et valider les indicateurs de suivi élaborés (inclus les seuils associés et les méthodes d'acquisition des données) ;
- Analyser, discuter et valider les propositions de mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer le maintien des différents types et sous-types de HVC au [pays] ;
- Discuter et valider un canevas de boîte à outils nationale comprenant des méthodes robustes et fiables pour l'identification, la gestion et le monitoring des HVC recensées d'après les fiches d'identification/gestion élaborées par le Groupe de travail ;
- Faire le bilan de la Feuille de Route au [pays] et discuter des actions à mettre en œuvre pour combler les éventuels gaps identifiés ou compléter la démarche (projet « Boîte à outils » notamment) ;
- Discuter des perspectives et modalités d'intégration des résultats de la Feuille de Route au [pays] dans le processus FSC de consolidation des standards nationaux et formulation de Lignes de conduite HVC au niveau régional.

3. Résultats attendus

Au terme de l'atelier de validation, les principaux résultats suivants devront être atteints :

- Un set de C&I (intégrant les modifications et contributions des parties prenantes) est validé et prêt pour être intégré dans une boîte à outils pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC au [pays] ;
- Un programme d'actions est validé décrivant les différentes activités à mettre en œuvre pour finaliser la boîte à outils (rédaction, édition et diffusion auprès des acteurs de terrain) ;
- Un programme est élaboré et validé détaillant les modalités d'appropriation du nouveau set de C&I par le FSC, avec si possible un calendrier d'exécution¹⁸.

Le rapport de synthèse reprenant l'ensemble des résultats de l'atelier sera diffusé *on line* (site du programme PPECF, du PFBC ou autres) (voir *infra*).

4. Déroulement de l'atelier

Les participants à l'atelier travailleront en suivant une méthodologie en 4 points :

- Organisation des discussions en séances de travail combinées à des plénières ;
- Mise en œuvre d'une démarche participative et concertée ;

¹⁸ En théorie, le FSC doit prévalider le nouveau set de C&I en tant que contribution au Principe 9 des nouveaux standards nationaux et s'exprimer (recommander son utilisation) au niveau de la boîte à outils. Ces C&I ne pourront pas être validés officiellement par le FSC car celui-ci ne valide pas des Principes séparément, mais seulement des Standards. De fait, Auger-Schwartzberg précise qu' « il est prématuré [en février 2014] d'affirmer par quelles procédures formelles seront intégrées les résultats du Projet « HVC » dans le Transfer Process des IGI. Il est entendu que les résultats du Projet « Feuille de Route », validés par le PSU (FSC-International Center), pourront être annexés aux nouvelles Normes Nationales FSC et de fait intégrés. Les procédures d'intégration seront discutées par la suite. Les Ateliers Nationaux, Régionaux, et Comités de Pilotage (intermédiaire et final) à Bonn, permettront de définir les modalités exactes de cette intégration ».

- Décisions et validation (des propositions, des amendements éventuels) basées sur la recherche d'un consensus de l'ensemble des participants ;
- Respect des exigences du FSC en matière de développement des standards.

L'atelier se déroulera suivant un programme mis au point par la Task Force régionale, de concert avec la Coordination FSC sous-régionale. Par ailleurs, les deux structures collaboreront également sur le plan de la logistique et de l'organisation de l'évènement (choix du lieu, des dates, convocations, etc.).

L'atelier sera dirigé par un Modérateur et une équipe de rapportage. Le Modérateur est désigné préalablement par la Task Force, en accord avec le PPECF. L'équipe de rapportage est constituée en début de séance.

L'atelier démarrera par une présentation de la méthode de travail à utiliser et les objectifs à atteindre. Les participants seront répartis entre trois sous-groupes de travail suivant le système des Chambres du FSC : sociale, environnementale et économique. Au sein de chaque « chambre », les membres désigneront leur facilitateur et leur rapporteur, le premier étant responsable de l'animation des discussions internes, le deuxième de la restitution en plénière. Un « groupe de conciliation », constitué de 3 membres désignés par les chambres, sera également mis en place afin de trancher sur les points de divergence susceptibles d'apparaître en plénière.

Chacune de leur côté, les trois chambres analyseront simultanément l'ensemble des résultats du Consortium de tests, tant concernant les critères et indicateurs utilisés, que les moyens de collecte des données et les modalités d'exploitation des résultats (notamment en termes de gestion). Les chambres se retrouveront en plénière pour mettre en commun leurs conclusions et discuter de leurs éventuelles propositions d'amendement¹⁹. Un consensus devra être recherché concernant chacun des points examinés. Si un consensus n'est pas trouvé pour un élément donné, celui-ci est envoyé au groupe de conciliation qui statue sur le point de divergence en question.

L'atelier se terminera par une discussion finale, l'amendement et la validation du jeu de critères & indicateurs développé, accompagné d'une bibliographie de référence, des modalités de recueil et traitement des données et des orientations de gestion des HVC.

L'atelier se déroulera sur une période prévisionnelle de quatre jours.

L'équipe de rapportage produira un rapport de synthèse reprenant l'ensemble des résultats produits et décisions prises par les participants. Il soumettra le draft à l'ensemble des participants avant de le transmettre à la Task Force pour validation. Enfin, le rapport sera soumis à l'appréciation du groupe sous-régional FSC pour le bassin du Congo et au FSC Bonn²⁰. Par la suite, il faudra envisager une restitution finale des résultats du projet à Bonn, au siège du FSC-International, ainsi qu'un Comité final de validation de ces derniers.

5. Participants attendus

L'atelier rassemblera des parties impliquées ou concernées par la mise au point d'un système de C&I des HVC dans les différents pays du bassin du Congo, notamment :

- Représentants des groupes de travail nationaux ;
- Autres membres des Points Focaux FSC nationaux ;
- Membres du FSC- Bassin du Congo ;
- Membre(s) du Service des Politiques et Normes du FSC (PSU/FSC International) ;

¹⁹ Dans l'ensemble, les indicateurs peuvent être modifiés, supprimés, fusionnés ou adoptés tels quels.

²⁰ L'ensemble des documents techniques nécessitant la validation du FSC-International Center (PSU) seront traduits en anglais.

- Représentants des organisations nationales et internationales ;
- Partenaires techniques (bureaux d'études, etc.) ;
- Représentants des bureaux de certification ;
- Représentants des communautés locales et autochtones ;
- Autres représentants des Administrations en charges des Forêts et de l'Environnement ;
- Observateurs divers ;
- Etc.

La participation à l'atelier se fera exclusivement sur invitation par la Task Force régionale, qui peut se référer à une liste de participants potentiels proposée par le Groupe de Travail.

6. Prise en charge des participants

Les participants de l'atelier ne sont pas rémunérés. Ils recevront une contribution journalière (montant forfaitaire) destinée à couvrir les frais inhérents à leur participation à l'atelier (déplacements, hébergement éventuel, repas hors réunions).

ANNEXE 7 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITE DE VEILLE SCIENTIFIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « HAUTES VALEURS DE CONSERVATION »

1. Contexte

A ce jour, le concept de Haute Valeur de Conservation (HVC) demeure très faiblement appliqué dans le bassin du Congo. Pourtant, les initiatives d'interprétation nationale des critères HVC se sont multipliées ces cinq dernières années (Gabon en 2008, Cameroun pour les petits titres en 2008 et République Démocratique du Congo en 2012). Mais à défaut d'avoir analysé l'ensemble des données disponibles sur les HVC, ces différentes tentatives n'ont pas permis de produire un cadre rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC. De même, la faible implication des acteurs a empêché la validation des résultats de ces ateliers par le FSC International.

Ce retard explique qu'une des conditions de validation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo soit l'obligation d' « intégrer le document d'orientation HVC dès que disponible au niveau international avant la fin 2012 » (*Integrate HCV guidance once it is ready at the international level by the end of 2012*).

Une version préliminaire de ce document d'orientation est disponible depuis mai 2013. Certes, il fixe les lignes directrices pour l'interprétation et l'identification des HVC. Cependant, il demeure très global et imprécis sur l'interprétation du concept de HVC et son application pratique à l'échelle nationale ou même de la sous-région. Il est donc crucial que des modalités nationales soient définies, d'où la soumission d'une proposition de projet de « Feuille de Route HVC » au FSC International en janvier 2014. Le projet a été validé en XXX pour mise en œuvre immédiate.

A terme, ce projet de Feuille de Route doit aboutir au développement d'une méthode de référence pour l'identification et le suivi des FHVC dans les différents pays de la sous-région. Il participera également à la consolidation des standards nationaux basés sur les nouveaux indicateurs génériques internationaux (IGI).

Dans ce contexte, le bureau sous-régional du FSC, avec l'appui du consultant GFA, constitue un Comité de Veille Scientifique dont la responsabilité est de garantir que le projet « Feuille de Route HVC » réponde continuellement aux meilleurs référentiels scientifiques et techniques. A terme, ce projet devra aboutir à la création d'une boîte à outils HVC pour le pays, proposant une grille de critères et indicateurs de référence pour l'identification et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation à l'échelle nationale.

2. Mission

Le Comité de Veille Scientifique est une équipe pluridisciplinaire travaillant en collaboration directe avec la Task Force régionale, les Groupes de travail nationaux et les Equipes de tests (Consortiums). Sa mission essentielle est de mettre à la disposition de chacun de ces différents organes, tout au long du déroulement de la Feuille de Route, des informations et ressources documentaires utiles et nécessaires au développement d'une boîte à outils d'identification, modes d'interventions, indicateurs de suivi et méthodes de suivi des HVC dans les différents pays du bassin du Congo. Elle s'assure également de la validité scientifique des résultats produits en cours de projet.

3. Objectifs et activités

L'objectif global de la Veille Scientifique est de garantir que le déroulement de la « Feuille de Route » s'appuie continuellement sur les ressources documentaires les plus pertinentes et actualisées (information scientifique et technique) dans les matières traitées par le projet.

De manière spécifique, le travail de ce comité comprendra les différentes activités suivantes :

- Offrir aux intervenants de la Feuille de Route un accès à l'information détenue par les institutions-mères des membres de la Veille Scientifique ;
- Suivre l'actualité de la certification forestière/standard FSC/thématique HVC et transmettre une information pertinente et utile aux différents intervenants dans la Feuille de Route, chacun dans leur domaine d'activité respectif ;
- Faire un résumé des documents particulièrement pertinents, longs ou sensibles ;
- Communiquer des informations sur l'état et la valeur des forêts, aux niveaux national, régional et mondial, selon les critères HVC ;
- Sensibiliser les autres organes sur l'importance de certains aspects de la conservation (par exemple zones de biodiversité exceptionnelle dans les différents pays) ou de la gestion sociale (consentement préalable et informé, autochtonie, etc.) ;
- Fournir des conseils et des orientations de haut niveau concernant la stratégie de la Feuille de Route, notamment en vue d'assurer la cohérence des propositions formulées avec les autres programmes nationaux et régionaux de « gestion forestière durable » ;
- Vérifier et communiquer sur la pertinence scientifique des résultats et conclusions de tous les autres organes de la Feuille de Route (Task Force, Groupes de travail, équipes de tests) ;
- Veiller à la conformité du développement de la Feuille de Route avec la Convention sur la diversité biologique et autres cadres réglementaires pertinents (par exemple, la CITES, RAMSAR) ;
- Proposer aux intervenants de la Feuille de Route des définitions claires et univoques des différentes HVC et notions associées à l'évaluation des HVC (c'est-à-dire améliorer les définitions qui posent problème en levant les incohérences, les ambiguïtés, les confusions).

A terme, les membres de la Veille Scientifique contribueront également au processus d'intégration des résultats de l'ensemble de la Feuille de Route dans un guide d'interprétation nationale et régionale décrivant les critères d'identification, les modes de gestion, les indicateurs et méthodes de suivi des 6 catégories de HVC dans le bassin du Congo (document type « boîte à outils » en français et en anglais).

Le mandat du comité de Veille Scientifique exige de leurs membres une contribution sensible en termes de temps et de charge de travail.

4. Composition du Comité de Veille Scientifique

Idéalement, le comité de Veille Scientifique rassemblera les profils suivants :

- Des experts internationaux provenant d'institutions scientifiques de niveau international spécialisées dans les domaines couverts par le Principe 9 « HVC », à savoir: Biodiversité animale (2 experts), Biodiversité végétale (2 experts), Eau et Services environnementaux (2 experts) et Valeurs sociale et culturelle (2 experts) ;
- Un représentant des initiatives régionales et mondiales du FSC ;

- Un spécialiste dans l'élaboration des normes et des standards techniques ;
- Un expert en gestion forestière (du CIFOR ou du CIRAD).

Pour un fonctionnement optimal, la Veille Scientifique ne devra pas dépasser une dizaine de membres. Les individus seront recrutés sur la base de leur expertise et de leur contribution potentielle au processus « Feuille de Route » dans son ensemble. L'un d'eux (bilingue) sera désigné pour s'occuper des tâches administratives : procès-verbal des réunions, communications aux différents intervenants de la Feuille de Route (Groupes de travail nationaux, membres des Consortiums, PPECF, etc.), contact avec la Task Force régionale, etc.

5. Fonctionnement de la Veille Scientifique

Le travail de Veille Scientifique s'articule autour de deux activités principales : (i) la collecte et la diffusion/restitution d'informations d'intérêt, et (ii) le contrôle des données et propositions produites dans le cadre de la Feuille de Route (sorte de *peer-reviewing*).

Pour la première activité, un espace de stockage en ligne sera ouvert (par exemple *Google Drive*, *DropBox* ou *SugarSync*²¹) accessible aux différents intervenants de la Feuille de Route et sur lequel les experts de la Veille Scientifique déposeront leur sélection de documents (scientifiques ou plus généralistes), classés par discipline et thématique (et éventuellement par pays). Pour leur recherche documentaire, l'internet sera certainement une source d'information précieuse pour les experts, ainsi que le fond bibliographique de leur institution respective.

Pour la seconde activité, les Task Force devra soumettre au Comité de Veille les différents rapports produits dans le cadre des travaux de la Feuille de Route. Au sein du comité, les documents seront dirigés vers le ou les spécialistes *ad hoc* qui se chargeront d'évaluer la qualité des données produites ou des propositions formulées par les différents organes. Le rapport de ces spécialistes (contenant avis, invitations à modifier ou adapter les données, etc.) sera renvoyé à la Task Force qui relaiera auprès des groupes concernés.

Les experts membres de la Veille Scientifique travailleront séparément dans leur institution respective. Compte tenu de leur localisation géographique dispersée, leurs échanges se dérouleront principalement par mail ou téléphone, leurs réunions par appels de groupe (conférence *Skype* par exemple). Un calendrier de rendez-vous devra être établi dès le démarrage des activités, prévoyant, idéalement, un minimum d'une discussion tous les 10 ou 15 jours.

Dès avant le démarrage de ses travaux, les membres de la Veille Scientifique échangeront tous ensemble pour mettre au point leur méthode de travail, notamment concernant le périmètre de la veille, les sources d'information à prendre en compte, le site d'hébergement *on line* à utiliser, le mode de classification/hiéarchisation des documents, la répartition des responsabilités de vérification des données, etc.

Pour garantir la continuité de la Veille Scientifique, chacun des experts s'engagera à travailler à la Veille de façon périodique et régulière.

6. Résultats attendus

- Les acteurs mettant en œuvre la Feuille de Route reçoivent de manière régulière, tout au long du déroulement du projet, les informations à jour et pertinentes pour leur thématique d'intérêt ;

²¹ Certains de ces outils ont l'avantage de transmettre aux utilisateurs une alerte à chaque mise à jour du/des dossier(s) de travail (avertissement par mail). Ceux-ci devraient être privilégiés.

- Une bibliographie, classée et commentée, est disponible que reprend l'ensemble des documents scientifiques de référence mis à la disposition des intervenants de la Feuille de Route, avec éventuellement des fiches de synthèse ;
- Dans chaque pays, tous les résultats et les propositions de la Feuille de Route sont vérifiés sur le plan de leur validité scientifique, de leur cohérence avec les politiques/programmes nationaux de GFD et de leur conformité avec les réglementations nationales (avis motivés pour chacun des documents) ;
- En particulier, les tests de terrain sont exécutés dans le respect de la stratégie d'identification et de gestion des HVC discutée lors de l'atelier de prévalidation des C&I ;
- Des définitions claires et univoques des différentes HVC et notions associées (« endémisme », « concentration », « espèce menacée », etc.) sont disponibles qui servent de support de travail aux différents intervenants de la Feuille de Route.

7. Procédure de sélection

La sélection des membres de la Veille Scientifique sera assurée par le bureau sous-régional du FSC avec l'appui du consultant GFA. Lors des échanges avec les candidats, certains des critères de sélection seront, outre leur expertise dans les disciplines couvertes par la thématique HVC, particulièrement dans le bassin du Congo, leur intérêt pour la démarche de certification forestière durable, leur parfaite compréhension des documents de référence mis en ligne sur le site web PPECF (guidelines internationaux HVC, IGI du Principe 9, rapport de la mission « Feuille de Route HVC, etc.) et leur expérience dans le conseil et la gestion de l'information.

8. Ressources

Les frais de déplacement des membres de la Veille Scientifique à la première réunion régionale seront remboursés. Un MoU sera signé entre le FSC et leur employeur qui précisera les modalités de leur engagement et de leur indemnisation. Il faudra compter sur un minimum d'un jour de prestation par mois pour lequel il/elle recevra une indemnisation.

ANNEXE 8 : BUDGET DE LA FEUILLE DE ROUTE

1. Budget des Prestataires de Service

1. Budget des Prestataires de service nationaux (EUR)	Toutes les années	Année 1	Année 2
1. Cameroun	131.612,29	90.517,90	41.094,39
2. République Centrafricaine	132.042,95	90.948,57	41.094,39
3. Congo	161.750,47	110.767,93	50.982,53
4. Gabon	162.473,99	111.250,28	51.223,71
5. République Démocratique du Congo	138.154,33	93.532,80	44.621,53
Total	726.034,02	497.017,48	229.016,54

2. Budget des Groupes de Travail

2. Budget des Groupes de Travail nationaux (EUR)	Toutes les années	Année 1	Année 2
1. Cameroun	53.303,80	35.535,87	17.767,93
2. République Centrafricaine	53.303,80	35.535,87	17.767,93
3. Congo	73.184,68	48.789,78	24.394,89
4. Gabon	73.184,68	48.789,78	24.394,89
5. République Démocratique du Congo	66.505,55	44.337,03	22.168,52
Total	319.482,50	212.988,33	106.494,17

3. Budget des Consortiums de tests

3. Budget des Consortiums "Test de Terrain" nationaux (EUR)	Toutes les années	Année 1	Année 2
1. Cameroun	51.591,03	40.962,29	10.628,75
2. République Centrafricaine	54.472,32	42.787,10	11.685,22
3. Congo	65.805,38	52.295,35	13.510,03
4. Gabon	65.863,01	65.863,01	65.863,01
5. République Démocratique du Congo	61.331,36	48.645,02	12.686,34
Total	299.063,10	250.552,77	114.373,34

4. Budget de la Task Force

Budget de la Task Force régionale	Toutes les années					Année 1					Année 2						
	Coûts	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en F CFA)	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en F CFA)	Coût total (en EUR)	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en F CFA)	Coût total (en F CFA)	Coût total (en EUR)	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en F CFA)	Coût total (en F CFA)	Coût total (en EUR)
1. Ressources humaines																	
1.1 Honoraires																	
1.1.1 Technique																	
1.1.1.1 Experts (6)	Par mois	108	1.000.000	1.524,49	108.000.000	164.644,94	Par mois	72	1.000.000	72.000.000	109.763,29	Par mois	36	1.000.000	36.000.000	54.881,65	
1.1.2 Personnel administratif/d'appui																	
1.1.2.1 Responsable administratif & financier (40%)	Par mois	18	500.000	762,25	9.000.000	13.720,41	Par mois	12	500.000	6.000.000	9.146,94	Par mois	6	500.000	3.000.000	4.573,47	
1.2 Per diem pour missions/voyages																	0,00
1.2.1 Per diem Experts Task Force: Mission de sensibilisation partenaires du projet (6 pers. x 10 jours x 1 mission)	Per diem	60	60.000	91,47	3.600.000	5.488,16	Per diem	60	60.000	3.600.000	5.488,16	Per diem	0	60.000	0	0,00	
1.2.2 Per diem Expert Task Force: participation aux réunions du Comité de Pilotage au FSC Intrnl (2 missions x 2 personnes x 5 jours)	Per diem	20	100.000	152,45	2.000.000	3.048,98	Per diem	10	100.000	1.000.000	1.524,49	Per diem	10	100.000	1.000.000	1.524,49	
1.3. Participation aux réunions																	
1.3.1 Per diem Experts Task Force: participation aux ateliers sous-régionaux (2 missions x 6 personnes x 5 jours)	Per diem	60	60.000	91,47	3.600.000	5.488,16	Per diem	30	60.000	1.800.000	2.744,08	Per diem	30	60.000	1.800.000	2.744,08	
1.3.2 Per diem participants aux rencontres de la Task Force (6 réunions x 6 personnes x 2 jours)	Per diem	72	60.000	91,47	4.320.000	6.585,80	Per diem	48	60.000	2.880.000	4.390,53	Per diem	24	60.000	1.440.000	2.195,27	
1.3.3 Contribution au transport (résidents) pour les rencontres de la Task Force (6 réunions x 2 personnes x 2 jours)	Voyage	120	15.000	22,87	1.800.000	2.744,08	Per diem	80	15.000	1.200.000	1.829,39	Per diem	40	15.000	600.000	914,69	
1.3.4 Contribution Restauration (snacks) pour rencontres de la Task Force (6 réunions x 6 personnes)	Par réunion	36	10.000	15,24	360.000	548,82	Per diem	24	10.000	240.000	365,88	Per diem	12	10.000	120.000	182,94	
Sous-total Ressources humaines					132.680.000	202.269,36				88.720.000	135.252,77				43.960.000	67.016,59	
2. Voyages																	0,00
2.1. Voyages internationaux (rencontres régionales, y compris réunions internes): 6 voyages x 4 personnes (non-résidents)	Par vol	24	200.000	304,90	4.800.000	7.317,55	Par vol	16	200.000	3.200.000	4.878,37	Par vol	8	200.000	1.600.000	2.439,18	
2.2. Voyages internationaux (rencontres au FSC Bonn): 2 voyages x 2 pers.	Par vol	4	450.000	686,02	1.800.000	2.744,08	Par vol	2	450.000	900.000	1.372,04	Par vol	2	450.000	900.000	1.372,04	
Sous-total Voyages					6.600.000	10.061,64				4.100.000	6.250,41				2.500.000	3.811,23	
3. Équipement et fournitures																	
3.1 Mobilier, matériel informatique																	0,00
3.1.1 Imprimante à jet d'encre	Par unité	1	250.000	381,12	250.000	381,12	Par unité	1	250.000	250.000	381,12	Par unité		250.000	0	0,00	
3.1.2 Petits matériels de bureau (Clés USB et autres)	Par provision	1	100.000	152,45	100.000	152,45	Par provision	1	100.000	100.000	152,45	Par provision		100.000	0	0,00	
3.2.3 Matériel de réunions (markers, bloc-notes, classeurs, papier réunions, etc.)	Par provision	1	250.000	381,12	250.000	381,12	Par provision	1	250.000	250.000	381,12	Par provision		250.000	0	0,00	
3.3 Machines, outils etc.																	0,00
3.3.1 Tableau conférence	Par unité	1	60.000	91,47	60.000	91,47	Par unité	1	60.000	60.000	91,47	Par unité		60.000	0	0,00	
3.3.2 Vidéo-projecteur	Par unité	1	400.000	609,80	400.000	609,80	Par unité	1	400.000	400.000	609,80	Par unité		400.000	0	0,00	
Sous-total Équipement et fournitures					1.060.000	1.615,96				1.060.000	1.615,96				0	0	
4. Frais de communication																	0,00
4.1 Crédit de communication téléphonique (6 personnes x 18 mois)	Par mois	108	15.000	22,87	1.620.000	2.469,67	Par mois	72	15.000	1.080.000	1.646,45	Par mois	36	15.000	540.000	823,22	
4.2 Contribution pour Internet (6 personnes x 18 mois)	Par mois	108	15.000	22,87	1.620.000	2.469,67	Par mois	72	15.000	1.080.000	1.646,45	Par mois	36	15.000	540.000	823,22	
Sous-total Frais de communication					3.240.000	4.939,35				2.160.000	3.292,90				1.080.000	1.646,45	
5. Autres coûts, services																	
5.1 Coûts associés aux réunions																	
5.1.1 Location salle pour réunion (2 jrs x 6 réunions)	Par jour	12	80.000	121,96	960.000	1.463,51	Par jour	4	80.000	320.000	487,84	Par jour	8	80.000	640.000	975,67	
Sous-total Autres coûts, services					960.000	1.463,51				320.000	487,84				640.000	975,67	
6. Sous-total des coûts directs éligibles de la Feuille de route (1 à 5)					144.540.000	220.349,81				96.360.000	146.899,87				48.180.000	73.449,94	
7. Provision pour imprévus (5%)					7.227.000	11.017,49				4.818.000	7.344,99				2.409.000	3.672,50	
8. Total des coûts directs éligibles de la Feuille de route (7+8)					151.767.000	231.367,30				101.178.000	154.244,87				50.589.000	77.122,43	

5. Budget de la Veille Scientifique

Budget de la Veille Scientifique	Toutes les années						Année 1					Année 2				Coût total (en EUR)
	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en FCFA)	valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en F CFA)	Coût total (en EUR)	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en F CFA)	Coût total (en F CFA)	Coût total (en EUR)	Unité	N° d'unités	valeur unitaire (en F CFA)	Coût total (en F CFA)	
1. Ressources humaines																
1.1 Honoraires																
1.1.1 . Scientifique																
1.1.1.1 Expens (11)	Par jour	18	150.000	228,67	2.700.000	4.116,12	Par jour	12	150.000	1.800.000	2.744,08	Par jour	6	150.000	900.000	1.372,04
1.2. Participation aux réunions																
1.2.1 Per diem Experts Veille Scientifique: participation aux ateliers sous-régionaux (2 missions x 5 personnes x 5 jours)	Per diem	50	60.000	91,47	3.000.000	4.573,47	Per diem	25	60.000	1.500.000	2.286,74	Per diem	25	60.000	1.500.000	2.286,74
Sous-total Ressources humaines					5.700.000	8689,59				3.300.000	5.030,82				2.400.000	3.658,78
2.Voyages															0	0,00
2.1. Voyages internationaux (rencontres régionales): 2 voyages x 5 personnes (non-résidents)	Par vol	10	660.000	1.006,16	6.600.000	10.061,64	Par vol	5	660.000	3.300.000	5.030,82	Par vol	5	660.000	3.300.000	5.030,82
Sous-total Voyages					6.600.000	10.061,64				3.300.000	5.030,82				3.300.000	5.030,82
6. Sous-total des coûts directs éligibles de la Feuille de route (1 à 5)					12.300.000	18.751,23				6.600.000	10.061,64				5.700.000	8.689,59
7. Provision pour imprévus (5%)					615.000	937,56				330.000	503,08				285.000	434,48
8. Total des coûts directs éligibles de la Feuille de route (7+8)					12.915.000	19.688,79				6.930.000	10.564,72				5.985.000	9.124,07

6. Budget total

Budget Total Bassin du Congo (EUR)	Toutes les années	Année 1	Année 2
1.1. Prestataires de Service	726.034	497.017	229.017
1.2. Groupes de Travail	319.482	212.988	106.494
1.3. Consortium	299.063	250.553	48.510
1.4. Task Force	231.367	154.245	77.122
1.5. Veille Scientifique	19.689	10.565	9.124
Total Budget Feuille de Route HVC	1.595.636	1.125.368	470.268